

# Projet de service 2018-2023

Arseaa - SESSAD Béroi  
3, avenue Jean Prat - 65100 LOURDES

# Projet de service - SESSAD Béroï

2018-2023

---

## SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>Le contexte d'élaboration et d'actualisation du projet</b>	<b>6</b>
1.1	LES DONNEES DE L'EVALUATION INTERNE ET EXTERNE	6
1.2	UN PARTI PRIS METHODOLOGIQUE	7
<b>2</b>	<b>Le positionnement du SESSAD</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>La démarche suivie pour l'élaboration et l'actualisation du projet</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Le SESSAD dans son contexte</b>	<b>10</b>
4.1	REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	10
4.2	LE TERRITOIRE D'INTERVENTION	11
	<b>Les atouts et limites du territoire d'intervention du SESSAD Béroï</b>	<b>12</b>
<b>5</b>	<b>Caractéristiques de la structure</b>	<b>14</b>
5.1	PRESENTATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE	14
5.2	BASES DE L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT	15
<b>6</b>	<b>Les enfants et adolescents accueillis</b>	<b>15</b>
6.1	LE CADRE REGLEMENTAIRE : LES TROUBLES DU COMPORTEMENT ET LES DEFICIENCES INTELLECTUELLES	15
6.2	LES BESOINS IDENTIFIES.	16
6.3	LES SPECIFICITES DU SESSAD BEROÏ	17
<b>7</b>	<b>Repères généraux relatifs au dispositif d'intervention Les Principes de l'intervention</b>	<b>19</b>
7.1	LES OBJECTIFS GENERAUX DU SESSAD	19
7.2	L'APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE	20
7.3	LA DIMENSION SOIGNANTE	20
7.4	REFERENCES THEORIQUES ET L'ETHIQUE D'INTERVENTION	21
7.5	UNE CULTURE INSTITUTIONNELLE DE LA BIENTRAITANCE	23
7.6	LE SESSAD ASSOCIE LES PARENTS	24
<b>8</b>	<b>L'organisation des modalités d'intervention pour un parcours personnalisé</b>	<b>24</b>
8.1	LES ENJEUX : UN PARCOURS PERSONNALISE CO-CONSTRUIT AUTOUR DE LA NOTION DE DOMICILE	24
8.2	LE PARCOURS PERSONNALISE CO-CONSTRUIT : LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	25
8.3	LE ROLE DES PROFESSIONNELS	33
<b>9</b>	<b>Le partenariat, l'ancrage territorial.</b>	<b>34</b>
9.1	LES ENJEUX.	34
9.2	L'ARTICULATION DES FONCTIONS INTERNES ET EXTERNES : LE ROLE DES PARTENAIRES.	34
9.3	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.	34
<b>10</b>	<b>Les moyens au service de la mission</b>	<b>35</b>
<b>11</b>	<b>Les orientations de direction, le management et l'organisation du travail</b>	<b>36</b>
11.1	LES ORIENTATIONS DE DIRECTION	36
11.2	LE MANAGEMENT	37
11.3	L'ORGANISATION DU TRAVAIL	39
11.4	LA POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES	43
<b>12</b>	<b>Suivi de la mise en œuvre dynamique du projet</b>	<b>44</b>
12.1	LES MODALITES D'EVALUATION	44

Des icônes repèrent les différents niveaux de lecture :



Indique les points réglementaires



Indique les points documentés de référence pour les pratiques



Indique les références associatives Arseaa





# Préambule

Le SESSAD Béroï, établissement de l'Arseaa, présente à travers son Projet d'Établissement, sa philosophie d'action et d'accompagnement en accord avec les valeurs associatives.

Ce projet s'inscrit dans l'histoire du site Béroï<sup>1</sup> avec ses 3 établissements et services (ITEP, SESSAD et CMPP) et de ses adaptations depuis sa création en 1973.

La mise en œuvre du CMPP/SESSAD/ITEP fait suite à une étude du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI), promoteur du projet de création<sup>2</sup>. Cette étude mettait en évidence des besoins de proximité sur le territoire sud/sud-ouest du département des Hautes-Pyrénées et la zone limitrophe avec le département des Pyrénées Atlantiques ; besoins en termes :

- de diagnostic et de prise en charge, dans une perspective de prévention, pour des jeunes enfants d'âge préscolaire et scolaire (de 2 à 7 ans) justifiant en particulier la création d'un CMPP et d'un dispositif de soins à domicile susceptible d'intervenir en aval d'un bilan diagnostique réalisé par le CMPP.
- de prise en charge, dans le cadre d'un demi-internat, d'enfants « dont les troubles exigent une thérapie en milieu protégé », avec une orientation résolument tournée vers le maintien de l'enfant dans son milieu familial et un travail d'accompagnement en direction des familles.

La zone d'implantation étant relativement réduite, l'action des services est étendue aux adolescents jusqu'à 16 ans pour le SESSAD.

D'une priorité donnée au soin dans leur projet initial, le SESSAD et l'IR évolueront progressivement vers une prise en compte des besoins d'intégration scolaire, sociale et familiale des enfants accueillis qui conduit en 1981 à une modification du projet du SESSAD portant sur la création de « groupes d'aide à l'intégration », puis à une réactualisation globale du projet d'établissement avec rattachement du SESSAD à l'IR en 1993.

A cette occasion, l'agrément PFS de 5 places rattaché au SAIDEDA lors de la création de ce service, en 1988, est à nouveau étendu à l'IR.

Le projet du SESSAD Béroï, repose, dès ses premières expérimentations, sur une dimension clinique partagée et mise en œuvre en interdisciplinarité, au sein d'un collectif réunissant aujourd'hui : médecin psychiatre, chef de service, psychologue, neuropsychologue, éducateurs spécialisés, psychomotricienne et orthophoniste. Les professionnels ont su maintenir une qualité de service et une éthique d'intervention au quotidien auprès des jeunes et de leurs familles.

Les circulaires relatives à l'intégration scolaire des 29 janvier 1982 et 1983 amènent les équipes des institutions spécialisées à une réflexion sur les modes favorisant l'intégration scolaire par le moyen, notamment, des services de soins et d'éducation spécialisés à domicile. Les principes fondamentaux de l'intégration scolaire sont, dès cette date, énoncés dans les textes officiels.

<sup>1</sup> Du gascon *berò* : beau

<sup>2</sup> Les CREAI se sont vus retirer par circulaire du 22 janvier 1984 leur mission de gestion d'établissements et de services pour se consacrer à des missions d'études et de conseil. Le 16

janvier 1985, la gestion de l'ensemble des établissements, services et biens du CREAI a été dévolue à l'Arseaa

## Historique de la structure



- 1<sup>er</sup> avril 1973 : création d'un CMPP comprenant une section SESSAD de 15 places
- 1974 : agrément provisoire l'Institut de rééducation, agrément provisoire PFS rattaché à l'Institut de rééducation
- 1<sup>er</sup> septembre 1975 : création d'un IR demi internat de 24 places, suppression de l'agrément PFS pour l'Institut de rééducation
- 1981 : modification du fonctionnement du SESSAD sous forme de groupe d'aide à l'intégration
- 25 mars 1987 : extension de la capacité d'accueil de l'Institut de rééducation (de 24 à 30 places)
- 7 juillet 1988 : création du SAIDEDA (25 places pour enfants déficients auditifs) et agrément PFS de 5 places rattaché au service
- 8 juin 1993 : renouvellement des agréments du SESSAD et de l'Institut de rééducation et rattachement du SESSAD à ce dernier, renouvellement de l'agrément PFS et extension à l'Institut de rééducation
- 28 mai 2001 : création du SAIDA 32 (8 places pour enfants déficients auditifs dans le département du Gers)
- 12 mars 2004 : fixation de la capacité d'accueil de l'IR à 27 places par redéploiement de 3 places sur le SESSAD
- 12 mars 2004 : création par redéploiement de 5 places pour enfants dysphasiques au SAIDEDA
- 2 septembre 2008 : mise en conformité et transformation de l'Institut de rééducation en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)
- 10 juillet 2009 : extension de la capacité d'accueil du SAIDA de 8 à 10 places
- 2011 : Passage en pôle dans la nouvelle configuration de l'Arseaa
- 1er juillet 2014 : passage du centre médico-social en établissement CMPP SESSAD ITEP et recentrage sur le site de Lourdes (décision associative faisant suite à l'arrivée de l'association ARTIES à l'Arseaa ayant donné lieu à la création du SESSAD régional DA TSA Cap Midi-Pyrénées, intégrant le SAIDEDA et le SAIDA du Pôle Béroï, et au regard de la taille de l'établissement au sein du territoire)
- 2017 : constitution d'un CMPP Arseaa unique par fusion des autorisations des CMPP Béroï et Collectif Saint-Simon
- Janvier 2018 : polarisation de l'établissement Béroï et du Pôle Collectif Saint-Simon

## 1 Le contexte d'élaboration et d'actualisation du projet

### 1.1 Les données de l'évaluation interne et externe

**2010** : l'évaluation interne, conduite au sein de l'établissement à partir du référentiel Périclès de l'ANCREAI formule des « pistes d'amélioration ». Le projet du Sessad intègre sous forme d'un plan d'action institutionnel, les axes d'améliorations validés en comité de pilotage. Les données de l'évaluation interne<sup>3</sup> constituent un premier support d'évolution du projet dès 2011, concernant les thématiques suivantes :

- Formalisation des données institutionnelles,
- Circulation, accessibilité et traçabilité de l'information,
- Organisation d'un réseau territorial coordonné,
- Aménagement des espaces.

**2014** : l'évaluation externe est engagée au sein du Sessad. Ses résultats analysent une dynamique d'amélioration continue, portée par l'ensemble des professionnels et pointent en faiblesses « le manque de formalisation écrite du projet d'établissement ».

Au-delà d'une mise en conformité légale, les préconisations de l'évaluation externe concernant la formalisation d'un projet, engage l'établissement, dans la production collective d'un référentiel institutionnel.

---

<sup>1</sup> Synthèse globale- Evaluation interne - CMSE Le Béroï - ITEP/SESSAD et CMPP- comité de pilotage du 13 octobre 2010

A ce titre, les enjeux de formalisation de ce présent projet sont multiples :

- Faciliter la lisibilité interne et externe des spécificités du SESSAD.
- Engager une dynamique de réflexion collective concernant les évolutions à mettre en œuvre les 5 prochaines années.
- Valoriser les pratiques du quotidien et capitaliser l'expérience institutionnelle.
- Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels dans sa fonction de document de référence

## 1.2 Un parti pris méthodologique

### 1.2.1 Une approche systémique

La conception de ce projet s'inscrit dans une orientation systémique qui favorise une vision globale de l'établissement afin d'en saisir les contextes d'influence réglementaires, territoriaux, économiques et socioculturels. Cette approche permet par ailleurs une déclinaison prospective du projet dans ses différents aspects, en articulant les éléments contextuels, les orientations associative, et les paramètres internes à l'établissement Béroï.

L'approche systémique garantit par ailleurs une fonction de « veille juridique et sociale » et de ce fait, la prise en compte des évolutions des commandes publiques en référence au secteur ainsi que l'affirmation des besoins des jeunes accueillis au sein du SESSAD.

### 1.2.2 Une démarche participative

Le projet de service constitue un facteur essentiel de cohésion, il devient le texte de référence qui oriente le travail de l'équipe.

L'engagement des professionnels dans la conception du projet garantit un regard interdisciplinaire dans les différents thèmes abordés par le projet. La démarche projet se décline par la participation des professionnels à 3 niveaux de conception : la réflexion, l'aide à la décision de la direction, la communication écrite du projet.

### 1.2.3 Une présentation synthèse

L'accessibilité par tous au projet de service suppose une lecture facilitée. Cet enjeu motive une présentation soignée, une écriture qui priorise les données essentielles, complétées par un ensemble d'annexes disponibles qui renseignent de façon précise et détaillée les thématiques du projet.

## 2 Le positionnement du SESSAD

---

Ce projet de service a pour objet de spécifier le positionnement du SESSAD Béroï au regard des missions qui lui sont confiées.

En référence à la législation en vigueur, aux axes d'amélioration de l'évaluation externe de 2014 et aux recommandations de bonnes pratiques promues par l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM), ce texte a été élaboré de façon participative, impliquant l'ensemble des professionnels de la structure, à partir des valeurs et de l'éthique de l'Arseaa, organisme gestionnaire.

Le SESSAD Béroï s'inscrit dans le cadre réglementaire spécifique aux SESSAD. Les modalités d'inter-

ventions mises en œuvre garantissent la continuité. Il met l'accent sur la nécessité d'une **dynamique interdisciplinaire** à visée soignante.

Le projet du Sessad a notamment pour objectifs :

- D'exposer l'appropriation des textes législatifs et réglementaires aux autorités de contrôle, d'orientation et de tarification (ARS, MDPH, CPAM...);
- De contribuer au respect et à la promotion du droit des usagers ;
- D'accompagner l'évolution du service dans la perspective d'un "Dispositif intégré" cohérent et pertinent ;

- De faciliter la communication en direction des familles, et de tous les organismes impliqués et/ ou concernés par l'intervention du Sessad.

Le projet est également un support facilitant l'intégration de toutes les personnes impliquées dans

l'intervention, donnant des repères sur le sens de l'activité et sur l'organisation du travail.

Etape de réflexion sur le sens et les modalités de l'intervention, ce projet demeure évolutif. Ses effets feront l'objet d'un suivi évaluatif régulier, de révisions périodiques.

### 3 La démarche suivie pour l'élaboration et l'actualisation du projet

---

La démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par l'Arseaa prévoit une démarche globale qui se décline au sein des établissements par la mise en place d'un « comité de pilotage qualité » (CoPil), en charge du suivi des axes d'amélioration dans l'ensemble des domaines du SESSAD.

Les professionnels qui font partie de ce CoPil ont un rôle de veille et de recueil d'informations de terrains nécessaire au suivi et à l'actualisation du projet.

Les « réflexions thématiques », en lien avec les pistes d'évolution du projet de service sont traitées, au cours des réunions de service, ce qui favorise la collaboration de l'ensemble des professionnels. Elles sont formalisées sous forme de fiches action.



**La formalisation du suivi du projet d'établissement répond aux préconisations de l'évaluation externe qui orientent la pratique du SESSAD vers :**

- ↪ **L'engagement d'une dynamique de réflexion collective concernant les évolutions à mettre en œuvre les 5 prochaines années ;**
- ↪ **La valorisation des pratiques du quotidien et la capitalisation de l'expérience institutionnelle.**

**Cette formalisation a par ailleurs pour enjeu l'anticipation de l'évaluation interne, par une lisibilité optimisée des critères qui permettent de la réaliser.**





# Partie 1 - Le SESSAD et son environnement : les éléments qui orientent le projet d'établissement

---

Les modalités d'intervention du SESSAD s'inscrivent dans un contexte spécifique qu'il s'agit de prendre en compte de façon évolutive dans l'adaptation continue de notre établissement : besoins évolutifs du public accueilli, évolution des réglementations médico-sociales, cadre associatif de notre établissement, atouts et limites du contexte local constituent ces paramètres.

Les contextes	Les dimensions projet au regard des contextes
<b>LA COMMANDE SOCIALE</b>	Les besoins des jeunes et les caractéristiques de leur environnement familial, constituent les dimensions essentielles des choix engagés au sein du projet d'établissement.
<b>LA COMMANDE PUBLIQUE</b>	Une veille juridique des évolutions de la réglementation médico-sociale, engage l'adaptation de nos réponses au secteur d'appartenance.
<b>LA COMMANDE ASSOCIATIVE</b>	Les orientations de l'Arseaa formalisent le cadre stratégique de notre positionnement (cf. projet associatif 2017-2027)
<b>LE TERRITOIRE D'INTERVENTION</b>	L'intervention institutionnelle engage les acteurs du territoire dans une implication quotidienne. Les atouts et limites du territoire d'intervention du SESSAD constituent des paramètres à intégrer dans nos recherches d'adaptation continue aux besoins des jeunes accueillis.

## 4 Le SESSAD dans son contexte

### 4.1 Références législatives et réglementaires

#### 4.1.1 Les références

Le contexte législatif définit le cadre réglementaire de l'intervention et, de ce fait, oriente l'organisation institutionnelle vers une adaptation continue, capable de répondre aux évolutions du public et aux directives réglementaires.

Le SESSAD Béroï a été créé le 1er avril 1973 en tant que section du CMPP. Préfigurateur de ce que seront les SESSAD, ce n'est qu'en 1989 avec l'entrée en vigueur de la réglementation afférente au SESSAD qu'il a pu acquérir ce statut<sup>4</sup>.

A ce jour, les SESSAD sont visés par l'alinéa 2° de l'article L312-1 du **code de l'action sociale et des familles** qui établit la liste des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Leurs conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement sont fixées par les articles D312-55 et suivants. Ils peuvent accueillir plus ou moins largement, selon leur autorisation, les différents publics.

#### 4.1.2 Les évolutions du cadre à prendre en considération

Les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ont induit une évolution profonde du secteur social et médico-social et de la réglementation.

Le projet du SESSAD intègre ces données de la commande publique en référence au contexte législatif et réglementaire.

Par ailleurs, les références que constituent les textes suivants sont autant de points d'appui pour la pratique :



- Les recommandations de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico Sociaux (ANESM), en particulier :
  - L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et se soins à domicile
  - Les attentes de la personne et le projet personnalisé
  - La Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre
  - Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance
  - Le questionnement éthique dans les ESMS
  - Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989
- Le cahier des charges régional Midi-Pyrénées « Outil d'analyse à l'usage des promoteurs ou des gestionnaires de services d'éducation spéciale et de soin à domicile » - 2008

#### 4.1.3 Le concept de dispositif intégré

Le concept de dispositif intégré s'inscrit dans une vision environnementale et sociale des problématiques à accompagner introduit en France par la loi du 11 février 2005. Il a été consacré par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et son décret d'application du 24 avril 2017.

---

<sup>4</sup> Jusque-là, les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956 régissaient les conditions techniques de fonctionnement (« d'agrément ») des établissements du secteur (« des établissements privés pour enfants inadaptés ») et l'annexe XXXII introduite

en 1963, celles des CMPP. Autant les dispositions des annexes XXIV ont été révisées en 1989 et sont actuellement codifiées dans le Code de l'Action sociale et des familles. Autant celle des annexes XXXII sont toujours applicables aux CMPP.



Cette vision environnementale est partagée par notre établissement depuis son origine. Les expérimentations internes à Béroï, tant dans les modalités d'accompagnement que dans l'organisation du travail ont façonné une culture professionnelle en transversalité inter services.

En proposant des modalités d'accompagnement ajustées à chaque projet personnalisé, c'est l'institution qui se remet en question et s'adapte en proposant la meilleure stratégie possible, à chacun des

jeunes accueillis inscrits dans une démarche d'élaboration psychique et tente ainsi de lever les obstacles à sa participation. Ce courant marque le passage d'une approche médicale du handicap à une approche plus globale, prenant mieux en compte, dans une analyse partagée avec l'ensemble des acteurs du projet de l'enfant, les différents freins et obstacles à l'inclusion.



**Une culture professionnelle ouverte au travail en dispositif.**

**Des modalités d'accompagnement ajustées à chaque projet personnalisé en soutien à l'inclusion sociale et scolaire.**

**Une approche globale de la notion de handicap**

## 4.2 Le territoire d'intervention

La recommandation de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) éditée par l'ANESM en 2011, engage le SESSAD dans une dynamique renforcée de co-construction de l'accompagnement par les professionnels, les jeunes et leurs familles, positionne le SESSAD dans une véritable assise territoriale.

Dans le cadre de la sectorisation des SESSAD du département, la zone d'intervention du SESSAD Béroï couvre les cantons d'Argelès-Gazost, Aucun, Lourdes, Lourdes ouest, Lourdes est, Luz-Saint-Sauveur, Saint-Pé-de-Bigorre. La vocation de proximité du SESSAD constitue un vecteur d'engagement stratégique avec le réseau d'intervention.

Le **département des Hautes-Pyrénées compte 6 SESSAD dits "généralistes"** et 3 SESSAD spécifiques (Troubles spécifiques des apprentissages; neuro-moteur; Autisme).

Parmi les orientations de travail proposées dès octobre 2007, à l'occasion de la réflexion départementale sur l'actualisation du cahier des charges des SESSAD pilotée par la DDASS des Hautes-Pyrénées et la CRAM, étaient notamment évoquées, pour les SESSAD généralistes, les orientations suivantes :

- une recomposition de l'offre en faveur des prises en charge précoces, dès l'école maternelle et une couverture des besoins d'accompagnement des adolescents en formation/insertion professionnelle,
- une priorisation des soutiens aux enfants scolarisés dans les dispositifs adaptés,
- un positionnement du SESSAD intégré dans une plateforme offrant une palette de modalités d'accueil et de prises en charge permettant une gradation des soutiens en fonction des besoins de l'enfant (SESSAD, alternance école/ établissement spécialisé, établissement).



Les thématiques d'intervention	Les atouts territoriaux	Les limites territoriales
<b>LA SCOLARITE</b>	<p>Lourdes comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 écoles primaires, 2 ULIS</li> <li>- 2 collèges, 1 SEGPA, 1 ULIS collège</li> <li>- 2 lycées d'enseignement général et technologique,</li> <li>- 1 lycée professionnel.</li> <li>- CFA et CFAS (antenne de DEFI – Arseaa)</li> </ul> <p>La présence de dispositifs scolaires adaptés (ULIS et SEGPA) favorise le déroulement pédagogique du parcours des enfants et des adolescents dans des conditions favorables.</p> <p>Les filières proposées en Lycée professionnel (restauration, hôtellerie et aide à la personne) et la présence d'un CFA et CFAS sur le département offrent une palette d'orientations de proximité.</p> <p>Un engagement dans la collaboration et la disponibilité de la communauté éducative, permettent une collaboration efficace.</p>	<p>Les espaces de concertation avec les professionnels qui interviennent durant le temps scolaire et périscolaire (Activités de loisirs associés à l'école : ALAE), sont à optimiser en vue d'une cohésion partenariale.</p>
<b>LA SANTE</b>	<p>Le territoire Lourdaise est composé d'un hôpital de jour/ CMP/ CATTP engagés dans un partenariat actif.</p> <p>Un réseau de santé de proximité est présent et répond aux besoins d'accès aux soins pour les jeunes accueillis.</p>	<p>Pénurie de médecin pédopsychiatre et d'orthophoniste volontaires pour travailler en institution.</p>
<b>L'OFFRE SOCIOCULTURELLE DU TERRITOIRE LOCAL</b>	<p>L'espace public et le partenariat avec la mairie facilite l'accès pour les jeunes à des activités culturelles et sportives et aux manifestations locales.</p> <p>Le tissu associatif local, est un réseau actif, tant dans la diversité l'offre de loisirs, que dans la qualité de réponse aux besoins des jeunes accueillis en SESSAD.</p> <p>L'association « forum », met en œuvre des activités très diversifiées (accompagnement scolaire, ateliers, sorties), et constitue une des ressources pour le public accueilli.</p>	
<b>LE RESEAU SOCIAL</b>	<p>La MDS, l'ASE et l'ADSEAA (sauvegarde de l'enfance). Le lien institutionnel avec ce réseau d'acteurs spécifiques est formalisé en fonction des situations à traiter.</p>	<p>La connaissance mutuelle et la clarification des rôles de chacun des partenaires doivent être améliorées en vue d'optimiser ce maillage continu en faveur des jeunes et de leurs familles.</p>
<b>LE TRANSPORT</b>	<p>Il existe une navette gratuite à proximité du service.</p> <p>Le service dispose d'un parking.</p>	<p>Le transport urbain existe mais reste limité (horaires) au regard des besoins des jeunes et de leurs familles.</p>



Aire de recrutement au 31 décembre 2017

Source : Rapport d'activité sur l'année 2017

Origine des personnes au 31/12										
Mode d'accueil	Moins de 10 Km		10-20 Km		20-30 Km		Au-delà de 30 Km		TOTAL	
	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux
	15	75 %	4	20 %	1	5 %		%	20	100%

Dans le cadre de la sectorisation des SESSAD du département, la zone d'intervention du SESSAD Béroï couvre les cantons d'Argelès-Gazost, Aucun, Lourdes, Lourdes Ouest, Lourdes Est, Luz Saint-Sauveur, Saint-Pé de Bigorre.

L'origine géographique des enfants accompagnés par le SESSAD Béroï au 31/12/2017 confirme la vocation de proximité du service : 75% des enfants résident à moins de 10 km de Lourdes et 95 % sont domiciliés dans un rayon de 20 km autour de Lourdes.

## 5 Caractéristiques de la structure

### 5.1 Présentation de l'organisme Gestionnaire

Le SESSAD Béroï est une des autorisations du site Béroï. Il est situé à Lourdes, en Hautes-Pyrénées. L'établissement est géré par l'Arseaa.



N° FINESS : 31 078 2446

Adresse : 7, chemin de Colasson - 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 19 24 00 Fax : 05 62 94 63 30

Email : [accueil.directiongenerale@arseaa.org](mailto:accueil.directiongenerale@arseaa.org)

Présidente du Conseil d'Administration : Hélène Mignon

Créée en 1943, **l'Arseaa est une association** loi 1901, reconnue d'utilité publique (RUP). Elle est labellisée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), gestionnaire de multiples missions d'intérêt général.

Elle se donne pour buts :

- « d'assurer à des enfants, adolescents et adultes en difficulté toute aide et accompagnement spécifiques tout au long de leur vie,
- de lutter contre toute forme d'exclusion, de ségrégation, et d'enfermement,
- de participer à la recherche en travail social et à la formation des professionnels de ces secteurs d'activités,
- de participer à l'œuvre de prévention et à l'information de la population ».

Son siège social et sa direction générale sont basés à Toulouse. Elle accueille près de 16 600 personnes en Midi-Pyrénées dans ses 54 structures (autorisations), réparties sur 80 sites, regroupées en pôles (10) et établissements (2).

Ces structures couvrent pratiquement toutes les catégories d'établissements et services du secteur médico-social (ITEP, IME, SESSAD, CMPP, Accueil familial, SAVS, SAMSAH, MAS, Foyers, ESAT, Maisons d'Accueil pour Personnes Handicapées Vieillissantes, etc.). L'association intervient également dans le secteur sanitaire (hôpitaux de jour, CMP, CATTP) et sur le volet social, elle intervient dans le champ de la protection de l'enfance et dans celui de l'inclusion. Elle gère ainsi des MECS, des services d'AED, un service d'AEMO, un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) et un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour réfugiés. Depuis le 1er juin 2015, elle assure également une mission d'accompagnement et de prévention socio-judiciaire et intervient sur ordonnance du juge ou du procureur de la République, notamment dans le cadre de mesures alternatives à la détention.

L'Arseaa intervient aussi dans le secteur de la formation des professionnels, au travers de son Pôle Formations en Travail Social et de l'apprentissage adapté grâce au Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés (CFAS Midi-Pyrénées).

L'Arseaa emploie environ 1 600 salariés avec une dominante médico-socio-éducative, 160 travailleurs handicapés et gère un budget annuel global avoisinant les 100 millions d'euros.



## 5.2 Bases de l'Autorisation de fonctionnement



Thèmes de l'autorisation	Données SESSAD BÉROÏ
<b>AUTORISATION</b>	<p>-Autorisation initiale en date du 1<sup>er</sup> avril 1973 en tant que section du CMPP intervenant en aval du diagnostic (pour les 2-16 ans).</p> <p>-Renouvellement le 8 juin 1993 au titre du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 pour l'accueil d'enfants, d'adolescents présentant des troubles du comportement, âgés de 2 à 16 ans. Le SESSAD est rattaché à l'Institut de rééducation (aujourd'hui ITEP).</p> <p>-Modification pour extension : arrêté du 12 mars 2004 portant la capacité de l'établissement de 15 à enfants.</p> <p>-Modification pour extension : arrêté du 18 décembre 2015 portant extension en termes d'âge et de type de déficience/troubles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aux enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des déficiences intellectuelles,</li> <li>▪ aux adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans.</li> </ul>
<b>FINESS</b>	65 000 485 6
<b>REGIME</b>	Externat
<b>CONVENTIONS</b>	<p>Education nationale</p> <p>Structures médicosociales</p> <p>Mairie/ Syndicat Intercommunal multi-accueil jeunesse et école (SI-MAJE)</p> <p>Associations socioculturelles</p> <p>Orthophonistes</p>
<b>TARIFICATION</b>	<p>CPOM – M Associatif.</p> <p>Dotation globale commune</p> <p>Règlement par les différentes caisses d'affiliation.</p>
<b>POPULATION ACCUEILLIE</b>	<p>Enfants/jeunes de 2 à 20 ans.</p> <p>Troubles du comportement et de la personnalité / déficiences intellectuelles</p>
<b>CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE</b>	Orientation CDAPH.

## 6 Les enfants et adolescents accueillis

### 6.1 Le cadre réglementaire : les troubles du comportement et les déficiences intellectuelles

Le SESSAD accueille à l'origine des enfants et des adolescents dont la **problématique multidimensionnelle perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages**. Cette problématique nécessite de prendre en compte des aspects psychopathologiques pour identifier les potentialités de ces enfants et en même temps, pour tenir

compte de l'influence des interactions avec leur environnement (cf. 2.4 Les principes de l'intervention).

**Fin 2015, le SESSAD a été autorisé à prendre en charge également des enfants et jeunes présentant des déficiences intellectuelles**, régularisant l'existant : de fait le SESSAD accompagnait déjà ce type de public.



« Les ITEP accueillent les enfants, adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Décret du 6 janvier 2005 – Article D 312-59-1



Les caractéristiques de la déficience intellectuelle/trouble du développement intellectuel sont les suivantes :

- déficience des fonctions cognitives nécessaires au développement de la connaissance, au raisonnement et à l'utilisation de symboles, par rapport aux personnes du même âge ;
- difficultés de communication verbale, de vitesse d'apprentissage, de mémoire ;
- difficultés d'apprentissage ;
- limitations dans les habiletés cognitives, sociales et pratiques ;
- difficulté à gérer ses comportements ;
- apparition de problèmes comportementaux et sociaux au cours de la vie.

SALVADOR-CARULLA L, al. Intellectual developmental disorders: towards a new name, definition and framework for "mental retardation/intellectual disability" in ICD-11. World Psychiatry 2011,10 : 175-180

## 6.2 Les besoins identifiés.

Le SESSAD Béroï accueille des enfants et des adolescents de 2 à 20 ans présentant une symptomatologie variée (inhibition, troubles des apprentissages, relationnelle...) dont la problématique multidimensionnelle perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Cette problématique nécessite de prendre en compte des aspects psychopathologiques pour identifier les fragilités et potentialités de ces enfants et en même temps, de tenir compte de l'influence des interactions avec leur environnement.

Les symptomatologies variées du comportement sont l'expression de cette problématique, toujours complexe, impliquant une fragilité d'adaptation aux exigences du milieu et des éléments d'ordre psychologique, traduisant une souffrance symptomatique intriquée à cette fragilité.

L'expression globale de ces troubles peut induire "un processus handicapant" par l'entrave à la socialisation du sujet qui en résulte et l'indisponibilité

de ses capacités d'apprentissage. Elle traduit ces difficultés à la fois dans leur part constitutionnelle et dans leur part acquise sans qu'il soit possible d'en défaire l'étroite intrication.

Ainsi, la mise en œuvre d'un accompagnement vise à d'aider le jeune à développer des stratégies pour faire avec ses difficultés mais aussi à mobiliser les processus psychiques dans une visée thérapeutique, à adapter les exigences éducatives de sorte qu'il puisse trouver un épanouissement global.

C'est pourquoi le mode d'approche doit inclure divers axes de prise en compte et d'accompagnement, dans un souci de cohérence dynamique qui ne néglige aucun des supports d'étayage, qu'il soit éducatif, psychologique, ou rééducatif, à visée thérapeutique.

C'est ainsi que ces enfants et ces jeunes accompagnés peuvent bénéficier d'une approche interdisciplinaire à visée soignante.





### 6.3 Les spécificités du SESSAD Béroï

Les 18 enfants et jeunes accompagnés par le SESSAD sont majoritairement des enfants et des jeunes qui ont entre 5 et 15 ans et résident pour leur grande majorité à moins de 10 km.

Le public du SESSAD provient la plupart du temps d'un établissement médico-social et leur orientation est le plus souvent en lien avec une demande conjointe de l'éducation nationale et des structures médico-sociales.

La prise en charge au sein du SESSAD est de 3 ans en moyenne et l'orientation à la sortie pour les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux reste une orientation dans une structure médico-sociale.

Le profil sociologique du public peut évoluer au fil des admissions. Une connaissance mutuelle permet d'adapter le dispositif aux caractéristiques singulières de chacune des personnes accompagnées par le SESSAD.

#### 6.3.1 Les âges

L'extension de l'autorisation amène le SESSAD à accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes de 2 à 20 ans. Le SESSAD intervenait jusqu'à lors auprès d'enfants et adolescents de 2 à 16 ans. Il sera ainsi important de soutenir l'équipe du SESSAD pour développer ses compétences dans l'accompagnement spécifique de grands adolescents et jeunes adultes.

#### 6.3.2 La territorialisation et l'orientation plus généraliste

Le SESSAD Béroï est un SESSAD généraliste agréé pour accompagner des enfants adolescents et jeunes adultes présentant des Troubles du comportement ou des déficiences intellectuelles.

En effet, il n'existe pas de SESSAD IME sur le bassin lourdaise.

#### Pyramide des âges

Source : Rapport d'activité sur l'année 2017

Intitulé de l'autorisation/mode d'accueil		
Tranche d'âge	nb	taux
[0 à 2 ans]		%
[3 - 4 ans]		%
[5 - 6 ans]	1	5 %
[7 - 10 ans]	7	35 %
[11 - 15 ans]	10	50 %
[16 - 19 ans]	2	10 %



**Un SESSAD Généraliste**

**Une Evolution de l'autorisation passant de 2-16 ans à 2-20 ans.**

**Une zone d'intervention sectorisée**

## Partie 2 - Le projet du SESSAD - Présentation de l'intervention

---

Les ressorts de l'intervention	Les moyens mis en œuvre
Des missions bien précises	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une mission d'accompagnement personnalisé</li> <li>2. Une mission d'appui aux familles</li> <li>3. Une mission de ressource du territoire local</li> </ol>
Une intervention interdisciplinaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Une équipe pluridisciplinaire</li> <li>5. Une intervention construite autour du Projet personnalisé d'accompagnement</li> <li>6. Un accompagnement adaptatif de l'accueil à la sortie, réévalué en fonction des besoins de façon itérative</li> </ol>
Un choix partagé en faveur de l'articulation de références plurielles dans une éthique de l'intervention	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Une mission d'intérêt général</li> <li>8. Une culture institutionnelle de la bientraitance</li> <li>9. Une éthique de la responsabilité</li> </ol>
L'association des familles au premier plan	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Un positionnement bien défini dans l'objectif de permettre l'instauration d'une relation de confiance</li> <li>11. Une organisation et un fonctionnement qui permettent la co-construction</li> </ol>
L'inscription dans l'environnement au service du parcours et de l'inclusion	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Une intervention organisée autour de la notion de domicile</li> <li>13. Des partenariats avec les acteurs de la vie sociale, professionnelle, scolaire, sanitaire et socioculturelle</li> </ol>
Des moyens et une organisation tournés au service de la mission	<ol style="list-style-type: none"> <li>14. Des fonctions supports en appui de l'intervention</li> <li>15. Un budget, des locaux, équipements, systèmes d'information au service de la mission</li> <li>16. Un management collaboratif et délégataire, soutien des professionnels</li> <li>17. Une politique de prévention des risques</li> </ol>

## 7 Repères généraux relatifs au dispositif d'intervention

### Les Principes de l'intervention

#### 7.1 Les objectifs généraux du SESSAD

##### 7.1.1 Le sens de l'intervention des SESSAD

Un projet interdisciplinaire à visée soignante permet l'accès à un travail d'élaboration psychique et conduit à l'inscription sociale des jeunes.

Il propose aux enfants et jeunes un accompagnement personnalisé thérapeutique et éducatif à visée soignante, sous la forme d'un maillage d'interventions coordonnées et concertées avec l'école, mais aussi en lien avec tous autres lieux de vie et d'accueil de l'enfant.

Par ailleurs, le SESSAD ne vise pas à répondre seul aux situations complexes. Son approche est à la fois institutionnelle et partenariale, diversifiée et modulable, évolutive et adaptable.

Le SESSAD garantit ainsi un accompagnement global, s'appuyant sur le regard croisé et interactif des différents professionnels de l'équipe interdisciplinaire pour :

- accompagner l'accès aux soins, la participation sociale et les apprentissages de l'enfant ou de l'adolescent accompagné,
- élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique,
- organiser des activités éducatives adaptées,
- personnaliser l'accès aux apprentissages scolaires et pré professionnels,
- associer et soutenir les parents et les proches.
- mobiliser les ressources de l'environnement de l'enfant et du jeune

Le SESSAD contribue en outre, en développant des coopérations à :

- préserver le lien de l'enfant ou de l'adolescent avec son milieu ordinaire de vie,
- rechercher, si besoin, des dispositifs de formation générale et préprofessionnelle appropriés,
- distinguer les besoins liés aux difficultés psychologiques des besoins liés aux troubles réactionnels en relation avec une situation sociale ou familiale problématique qui relèvent d'autres champs de compétence, s'assurer le cas échéant d'une réponse adéquate des services sociaux, chargés de l'assistance éducative ou de

la protection de l'enfance, de la coopération des services de pédopsychiatrie, de la contribution de toute autorité, instance ou personne utile à la situation de l'enfant ou de l'adolescent accompagné

Pour les 16 -20 ans, l'inscription du jeune dans une dynamique d'inclusion professionnelle constitue un support essentiel à son accompagnement.

##### 7.1.2 Les missions du SESSAD Béroi



###### Une mission d'accompagnement personnalisé

Le SESSAD effectue un accompagnement personnalisé dont les objectifs d'autonomie, de construction psychique doivent permettre une amélioration des compétences sociales des jeunes auprès des quels il intervient. Cette mission est conçue en co-construction. Le jeune, quel que soit la problématique qu'il rencontre, est « pleinement acteur » et s'inscrit dans un parcours contractualisé qui tient compte en premier lieu de ses besoins.



###### Une mission d'appui aux familles

Les parents (ou détenteurs de l'autorité parentale) et la famille sont les partenaires premiers de l'accompagnement. L'équipe du SESSAD est engagée dans une recherche permanente de son adhésion et de sa participation. L'empathie, posture essentielle des professionnels, répond à l'enjeu de « faire avec » en dépassant la simple consultation de la famille, pour lui permettre de participer pleinement au projet engagé pour son enfant.



###### Une mission de ressource du territoire local

La coordination du parcours de l'enfant par le SESSAD positionne le service dans un rôle de médiation entre le jeune et son environnement. La médiation a pour vocation :

- de favoriser une meilleure compréhension de la problématique singulière rencontrée par le jeune,
- de favoriser l'adaptation des actions à ses besoins

- de partager les informations nécessaires à son parcours.

La dynamique de recherche engagée par les professionnels, constitue un point d'appui, une ressource pour les acteurs du territoire local qui participent aux actions supports de l'accompagnement.

## 7.2 L'approche interdisciplinaire

**L'interdisciplinarité dans l'approche de l'accompagnement du jeune**, se distingue de la pluridisciplinarité ou encore la transdisciplinarité, en fonction du niveau de coopération des disciplines et de leur degré d'intégration. La pluridisciplinarité rassemble plusieurs disciplines dans une juxtaposition des données produites, sans interactions entre ces disciplines.

L'interdisciplinarité implique le dépassement des frontières étroites des disciplines, afin de traiter une problématique dans son ensemble, de façon globale, en reliant les disciplines pour les inscrire dans un contexte plus large, en créant une véritable synergie.

En ce sens, l'interdisciplinarité va permettre une **complémentarité des disciplines** car chacune permettra un éclairage différent qui tendra à proposer une **réponse globale adaptée à la singularité de la situation** de l'enfant ou de l'adolescent et à ses besoins. Elle facilite la remise en cause les modes de pensées préétablis, les opinions de chaque porteur d'une discipline et empêche un retranchement dans les seules convictions liées à la discipline. L'interdisciplinarité favorise la prise de recul et permet aux professionnels de disposer de l'ensemble des éléments et de leurs imbrications, qui, considérés

## 7.3 La dimension soignante

L'intervention du service est complexe. Elle nécessite à la fois de la finesse pour personnaliser l'accompagnement, de la souplesse pour s'ajuster aux dynamiques évolutives, de la stabilité pour permettre aux professionnels d'exercer leurs fonctions et de la cohérence entre les catégories d'intervenants (tant internes qu'externes).

L'intervention de l'équipe cherchera à créer des conditions d'"épanouissement" personnel pour

Le SESSAD intervient au sein de l'environnement quotidien du jeune. Cette spécificité participe à enrichir la réflexion continue de l'ensemble de l'équipe, sur son positionnement. L'expertise de l'intervention s'inscrit dans une dimension de collaboration qui engage du partage, de la remise en question, de l'observation et de l'évaluation interdisciplinaire.

en préalable, et dans leur globalité, viendront éclairer la prise de décision.

**L'interdisciplinarité**, dans sa conception va au-delà de l'intervention plurielle, dite pluridisciplinaire, ou se côtoient, se juxtaposent plusieurs champs d'intervention. Elle sollicite délibérément l'interactivité pour transcender les possibilités des registres thérapeutiques, éducatifs.

Pour que l'interdisciplinarité soit une réalité de fonctionnement, elle nécessite que les professionnels travaillent de manière interactive entre eux, et partagent un objectif commun qui oriente le sens de l'action. La volonté de collaborer des professionnels et leur faculté à élargir leur point de vue est un facteur de réussite indispensable.

L'ensemble des temps de concertation et d'élaboration autour du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune, mais également des temps de réunion interdisciplinaire constituent les éléments de formalisation de la prise en compte des jeunes. C'est également à travers les actions quotidiennes que se nouent les liens interdisciplinaires nécessaires pour construire cette approche à visée soignante.

permettre au jeune de s'inscrire dans une logique de parcours.

Le SESSAD qui s'inscrit dans la logique d'une ouverture de droit spécifique, en réponse à une perturbation conséquente du potentiel de participation sociale d'une personne, devra considérer tant les réserves concernant l'intervention, que son idéalisation. L'orientation s'inscrit dans un projet de vie exprimé par la personne et sa famille, mais constitue le plus souvent une alternative consentie plus



qu'un choix électif. Il est nécessaire de porter une attention permanente aux sens des manifestations comportementales des enfants et des adolescents

afin de distinguer les aspects symptomatiques, sur lesquels ils n'ont pas prise, des aspects intentionnels sur lesquels ils ont des possibilités de contrôle.

## 7.4 Références théoriques et l'éthique d'intervention

### 7.4.1 Un choix partagé de l'articulation de références plurielles

Aucun modèle ou référence théorique ne s'impose aux membres des équipes du SESSAD dans leurs interventions. Néanmoins, **les exigences du soin** imposent une recherche permanente de cohérence entre les approches thérapeutiques et éducatives et ainsi qu'à l'intérieur de ces champs d'intervention.

La reconnaissance de la place et des ressources propres à la famille dans l'accompagnement de son enfant et le travail d'aide et de soutien aux fonctions parentales, qui constituent un axe majeur du projet, s'appuient pour leur part sur une **approche systémique des complexes familiaux**.

La diversité des formations, la pluralité des regards et des orientations théoriques, telles que la psychanalyse, les neurosciences et l'approche systémique constituent les références des professionnels dans leurs pratiques. Cette richesse ouvre des possibilités de souplesse, d'ajustement, de modularité, dans les accompagnements.

Toutefois il appartient à l'équipe de direction, au médecin et à chacun des professionnels, de veiller à ce que cette diversité souhaitable permette effectivement une dynamique interdisciplinaire, une approche clinique pertinente, une élaboration partagée de l'intervention, conditions nécessaires à la mise en œuvre **d'un projet institutionnel garantissant la visée soignante des interventions**.



#### Interdisciplinarité

Dialogue entre les disciplines

Approche intégrative des différents référentiels théoriques

### 7.4.2 Un service en résonance avec l'action militante de l'association : des valeurs à maintenir dans la pratique institutionnelle

L'éthique de l'intervention promue par la législation, la réglementation et les recommandations de bonnes pratiques, placent au premier plan **le respect des composantes personnelles de chaque personne bénéficiaire de l'intervention** ».

L'enfant ou l'adolescent n'est pas considéré comme un être essentiellement réceptif, destinataire de l'intervention, mais comme une personne singulière qui peut participer activement à son projet de soin et d'éducation, de formation. Cette position éthique permet et valorise l'existence de conceptions théoriques plurielles, non dogmatiques, discutables, à partir desquelles les professionnels peuvent structurer des interventions interactives sur les plans thérapeutique et éducatif.

Conscient des transformations sociétales, et de l'offre médico-sociale l'équipe du Sessad met au travail la tension entre éthique de soin et les contraintes environnementales.

L'équipe du SESSAD Béroï développe l'ensemble de ses interventions dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences déontologiques des métiers qui sont exercés, tout en inscrivant son action dans une mission d'intérêt général et d'utilité sociale.

Cet engagement se traduit par les principes d'action suivants :

- Le souci partagé d'une intervention d'aide à la personne humaine et responsable ;
  - L'inscription dans les schémas d'action sociale et médico-sociale départementaux et régionaux ;
- La référence au cadre légal et réglementaire liée aux missions confiées.



L'Arseaa a réaffirmée ses valeurs dans son projet associatif 2017-2027<sup>5</sup>. Celles-ci « guident son action, s'ancrent dans son histoire et se nourrissent des enjeux sociétaux présents et à venir ». Elle est une association :

- « Solidaire, soucieuse de justice et d'équité,
- humaniste, qui parie sur le potentiel et la singularité de chaque personne,
- productrice de lien social, qui vise à améliorer le « vivre ensemble », en vue d'une société plus juste et plus fraternelle,
- laïque et pluraliste, respectueuse des différences et soucieuse de neutralité,
- militante, qui met sa force de proposition au service des droits fondamentaux et interpelle la société et les pouvoirs publics chaque fois que nécessaire ».<sup>6</sup>

L'association s'appuie sur 9 grands principes d'actions qu'elle détaille dans son projet associatif :

1. « Donner consistance à [la] spécificité associative (...) »
2. Garantir la qualité et la continuité de la prise en charge et/ou l'accompagnement des personnes (...)
3. Adapter, au regard de l'évolution des problématiques sociétales notre offre d'accompagnement et/ou de prise en charge (...)
4. Favoriser l'innovation et les expérimentations (...)
5. Investir résolument dans la prévention et pas seulement dans le soin ou la réparation (...)
6. Promouvoir la participation active de tous (...)
7. Faire vivre une organisation collaborative (...)
8. Renforcer l'ancrage territorial de l'Arseaa (...)
9. S'inscrire dans une logique de développement durable (...)

### 7.4.3 Des valeurs et engagements partagés

Le SESSAD Béroï s'inscrit dans le respect des valeurs et des engagements associatifs.

↳ ***L'inscription dans une mission d'intérêt général exercée dans le cadre d'une reconnaissance d'utilité publique***

### ↳ ***La personne, au centre des préoccupations éthiques comme engagement continue***

Dans le respect du projet associatif, l'action de l'équipe du SESSAD se fonde sur :

- des valeurs humanistes, qui affirment la confiance en l'homme et le respect de la personne humaine ;
- des valeurs démocratiques, qui garantissent les conditions nécessaires à la participation de tous à la vie sociale et civique ;
- des valeurs sociétales qui mettent en avant les principes de liberté, de justice, de solidarité, de subsidiarité.

Concrètement, ces valeurs se traduisent dans l'établissement, vis-à-vis des enfants, des adolescents accueillis et de leurs familles, par les principes éthiques suivants :

- ***la reconnaissance de la singularité*** : elle implique le respect de la personne de l'enfant ou de l'adolescent accompagné, dans son individualité, sa complexité, sa culture et son histoire passée et à venir ;
- ***la reconnaissance de la liberté et le libre choix des personnes*** : elle implique le respect des choix de la famille et de l'enfant ou de l'adolescent lui-même, et leur consentement au projet d'accompagnement ;
- ***la reconnaissance de l'autonomie*** : elle implique de reconnaître que chaque enfant, chaque adolescent, chaque famille, quelles que soient ses difficultés, dispose en lui ou en elle des capacités, des potentialités et des compétences propres ;
- ***la reconnaissance de la responsabilité*** : elle se traduit par la responsabilité de chacun dans le respect des droits de l'enfant ou de l'adolescent accompagné et de sa famille et la prise en compte de ses obligations.

### ↳ ***L'engagement des professionnels dans la responsabilité institutionnelle***

L'engagement des professionnels du SESSAD, est soutenu par une conception élargie de ***l'éthique de responsabilité*** partagée par tous.

L'éthique de responsabilité engage à permettre à chacun de se positionner dans une organisation interdisciplinaire, à analyser les moyens en rapport

<sup>5</sup> Arseaa, *Projet associatif 2017-2027*, [en ligne], [http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/02-projet\\_associatif.pdf](http://www.arseaa.org/sites/default/files/atoms/files/02-projet_associatif.pdf) (Page consultée le 26 juillet 2017).

<sup>6</sup> Ibid, p. 10.

<sup>7</sup> Ibid, p. 10-11.



avec la finalité et à de prioriser les modalités d'actions nécessaires. Au-delà de l'acception juridique du terme, la responsabilité implique l'ouverture à autrui et la prise en compte de l'ensemble des fonctions de l'institution. Elle est la condition sine qua non du travail interdisciplinaire.

Responsabilité et engagement des professionnels sont notamment favorisés par une organisation et un fonctionnement institutionnel reposant :

- sur la reconnaissance et la promotion la plus large de la parole et de l'expression de l'ensemble des acteurs institutionnels,
- sur le principe de participation, dont le support essentiel est « la rencontre et le partage en réunion » offrant à chaque professionnel, le niveau d'information, de réflexion, d'élaboration et de prise de décision nécessaires à son engagement responsable

### **Le développement durable comme engagement institutionnel citoyen**

Les problématiques d'ordre écologique, démographique ou encore les questions sociales qui traversent

aujourd'hui le monde contemporain redessinent les enjeux de responsabilité des organisations.

Le développement durable, qui cherche à concilier le progrès économique et social sans mettre en péril les grands équilibres naturels est ainsi devenu un enjeu essentiel dans l'évolution des organisations de tous ordres : entreprises autant que d'ONG, partis politiques, collectivités locales, gouvernements, institutions internationales...

C'est également un enjeu de sensibilisation éducatif majeur, et ce d'autant que le développement durable est un facteur d'inclusion sociale incontestable et de développement de la citoyenneté des usagers.

Favoriser l'évolution du projet du SESSAD dans le respect d'un développement durable, est un objectif du projet d'établissement et se traduit par une sensibilisation permettant un engagement innovant.

Il se fonde pour le SESSAD Béroï, sur une culture d'établissement qui tend, à se concrétiser dans un projet d'éco structure.

## 7.5 Une culture institutionnelle de la bientraitance

La complexification des situations personnelles, familiales et sociales peut intensifier le climat de tension propre à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents présentant des difficultés psychologiques, et susciter un sentiment général de violence qui nécessite de la part des équipes et de la direction une vigilance permanente vis-à-vis des risques de maltraitance de tous ordres.

C'est toutefois dans une démarche positive de bientraitance que les équipes du site Béroï ont inscrit leur posture professionnelle, en s'appuyant sur les valeurs et les engagements ci-dessus énoncés, et sur une expérience de la relation à l'autre faisant culture commune.

Elle se traduit par une manière partagée d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus.

Elle reconnaît l'importance pour toute personne d'être regardée favorablement par ceux qui l'entourent pour développer une image positive d'elle-même et en conséquence, pour déployer au mieux ses capacités et favoriser son autonomie.

Mais cette posture professionnelle n'est pas faite que d'acceptation. Elle comporte tout aussi bien le nécessaire souci de maintenir un cadre institutionnel stable, avec des règles claires et sécurisantes pour tous ainsi qu'un refus sans concession de toute forme de violence et d'abus sur le plus faible, d'où qu'elle émane.

La bientraitance implique enfin l'exigence d'une réflexion individuelle et collective et d'une collaboration continue à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné.



L'établissement applique les consignes règlementaires et associatives en termes de signalement et d'informations préoccupantes.

## 7.6 Le SESSAD associe les parents

Le SESSAD Béroï engage chaque professionnel dans la prise en compte de la « problématique singulière » de chacune des familles. La proposition d'un « cadre d'élaboration », le plus favorable, pour se positionner dans l'échange et la co-construction du parcours de son enfant, constitue un préalable essentiel à l'association des familles au projet.

La famille, élargie à l'environnement familial – et aux détenteurs de l'autorité parentale -, est engagée dans le processus d'accompagnement, tout au long du parcours du jeune.

Ces modalités d'implication des familles se déclinent par des principes de concertation, adaptés et réadaptés pour chaque jeune et chaque famille. En vue de la co-construction du projet personnalisé, l'équipe du SESSAD veille aux principes suivants :

<b>Principes engagés en direction des jeunes et de leurs familles dans la co-construction du projet personnalisé</b>	<b>Principes engagés dans l'implication des familles au déroulement de l'accompagnement du jeune</b>
 <ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'échange des observations et leurs problématisation</li><li>✓ L'expression, l'échange.</li><li>✓ L'aide à la décision.</li></ul>	 <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le partage d'expériences.</li><li>✓ La participation à des projets.</li><li>✓ La participation à des temps d'évaluation</li></ul>

## 8 L'organisation des modalités d'intervention pour un parcours personnalisé

### 8.1 Les enjeux : un parcours personnalisé co-construit autour de la notion de domicile

L'équipe du SESSAD, est garante de la coordination du parcours du jeune, en ce sens, le « projet personnalisé d'accompagnement » constitue le support qui mobilise le jeune, sa famille, et les différents acteurs impliqués autour d'objectifs précis, partagés, évaluables, suivis et évolutifs.

La famille, dans la prise en compte singulière de l'environnement de l'enfant et du jeune, représente l'acteur ressource essentiel, dans le déroulement du projet, co-construit avec elle, pour le jeune.

En ce sens :

- Le « D » de domicile, au-delà de souligner les principes d'intervention au sein des lieux de vie des jeunes afin de promouvoir leur maintien dans les dispositifs de droit commun (écoles, centres de loisir, tissu socio-culturel,...) traduit aussi une

constante recherche de facilitation de participation des familles, en se mettant à la portée de ce qui lui est accessible.

- Les documents d'informations partagés avec le jeune et sa famille font l'objet par l'équipe du SESSAD, d'une veille active qui évalue l'appropriation des éléments d'information.

- afin d'optimiser les interventions de tous les acteurs impliqués dans le projet du jeune, les professionnels du Sessad transmettent les justes informations nécessaires à la compréhension des troubles manifestés.

- L'équipe, dans le travail interdisciplinaire engagé, constitue un support de distanciation professionnelle et prévient tout isolement professionnel dans le traitement des situations inhérentes au dispositif.



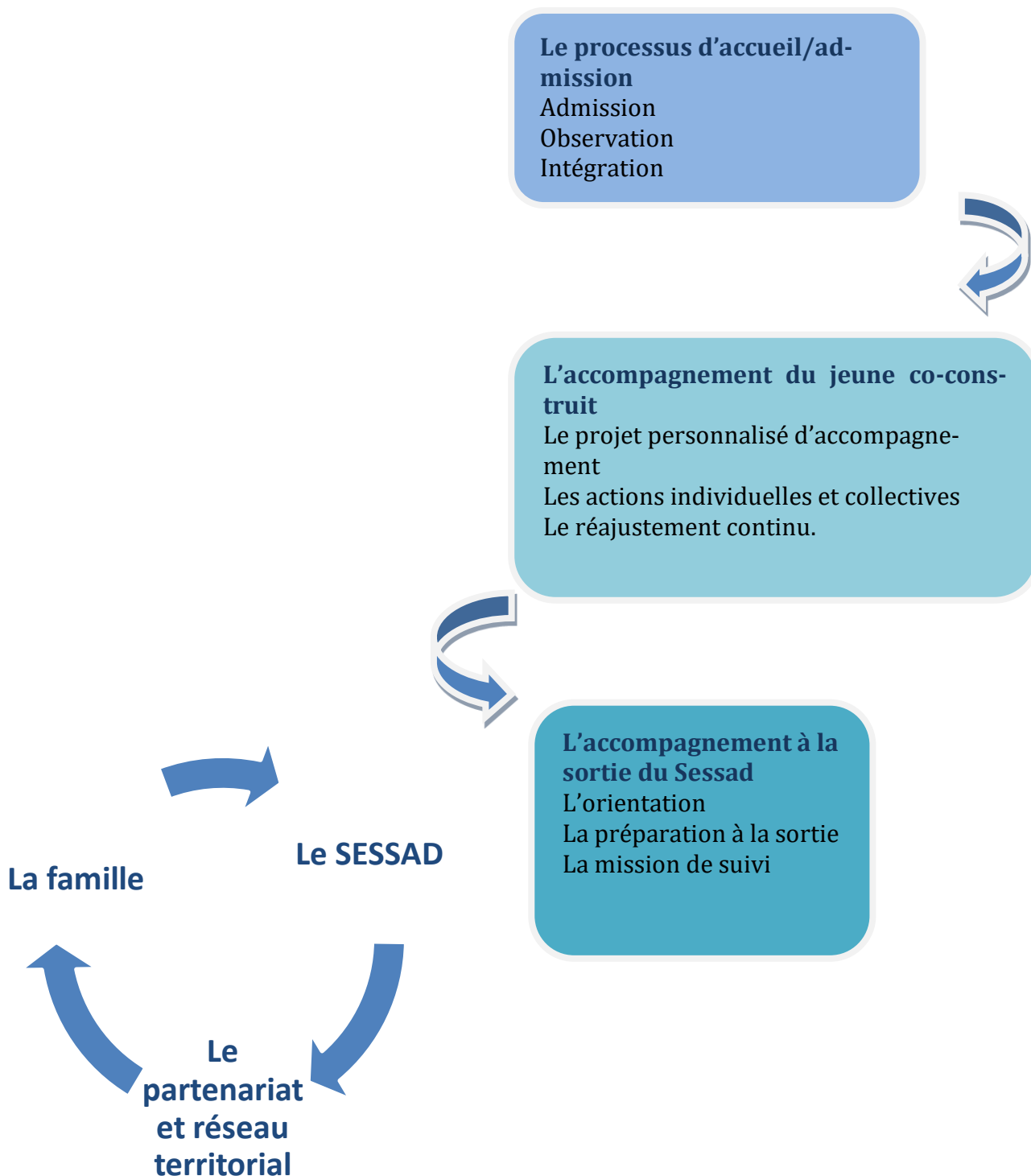


## 8.2 Le parcours personnalisé co-construit : les modalités d'accompagnement

La notion de parcours fait référence à la recherche d'adaptation continue aux besoins évolutifs du jeune accueilli, dans le respect de son rythme.

Le parcours engage toutefois des étapes formalisées, complémentaires et représentées par des modalités d'accompagnement spécifiques. Le positionnement du service, dès la réception d'une demande d'intervention, doit être, pour les jeunes et les familles, signifiant des rôles et places de chacun au SESSAD.

### Schématisation du parcours en SESSAD



### 8.2.1 L'accueil

L'intervention en SESSAD fait suite à une notification de la CDAPH et à la demande de la famille concernant l'admission de son enfant au SESSAD. Cette première demande débute le **processus d'admission** qui se conclue par la contractualisation entre la famille et le SESSAD de la prise en charge de l'enfant.

Dans une vision co-construite du parcours d'accompagnement, le processus d'admission a pour objectifs principaux :

- la connaissance mutuelle du jeune, de sa famille et des professionnels du SESSAD ;
- l'adhésion du jeune et de sa famille à l'intervention interdisciplinaire ;
- La préparation du projet co-construit ;
- La contractualisation et l'engagement de chacun des acteurs.

Les **protocoles et supports de l'accueil** du jeune et de sa famille (documents en annexe) sont les suivants.

Les documents partagés :

- le DIPC ;
- la notification de la CDAPH ;
- le dossier administratif et technique.

Les documents remis aux familles :

- le livret d'accueil ;
- le règlement de fonctionnement ;
- la charte des droits et des libertés de la personne accueillie ;

Conçu et mis en œuvre en interdisciplinarité, cette première étape du parcours acte, pour la durée du parcours, les places du jeune, de sa famille et du service dans le déroulement singulier du parcours.



#### Le processus d'accueil : repères

##### Phase 1 : L'admission

L'admission du jeune est prononcée par la direction de l'établissement.

Les étapes de l'admission	Le déroulement	Les acteurs institutionnels	La place du jeune et de sa famille
<b>La réception de la demande d'admission</b>	Premier contact téléphonique, prise de rendez-vous.	La secrétaire médico-sociale	La famille est écoutée et orientée dans ses premières démarches. Dans le cas d'une impossibilité d'admission, un entretien mené par le chef de service avec la famille, est organisé pour en expliquer les motifs. Une information est également portée à la CDAPH.
<b>La réunion interdisciplinaire</b>	Présentation succincte de l'enfant à partir des éléments en possession du service et désignation d'un référent.	L'ensemble de l'équipe interdisciplinaire.	La réunion permet une connaissance collective du jeune et de sa famille ainsi que la préparation de son accueil.
<b>Le premier entretien</b>	Un premier entretien réunit la famille et le chef de service du SESSAD. Les documents tels que le livret d'accueil, La charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement sont remis à la famille. Les attentes du jeune et de sa famille sont recueillies. L'entretien marque l'entrée	Chef de service.	Le jeune et sa famille sont invités à renseigner des données administratives, à interroger le dispositif institutionnel et sont informés des engagements réciproques qui feront l'objet d'une contractualisation. <b>Le jeune et sa famille sont invités à formuler leurs attentes.</b>

	du jeune dans le parcours de soin coordonné par le SESSAD.		
<b>L'accueil</b>	Un accueil du jeune et de sa famille est organisé avec le référent dans les locaux du SESSAD.	Le référent et les professionnels de soins relais du parcours de soin qui sont présents sur site	Cet accueil permet une première rencontre du jeune et de la famille avec les professionnels, et une information générale sur le fonctionnement du SESSAD.

### Phase 2 : L'observation participante

La période d'accueil revêt un caractère essentiel en vue de l'ajustement du projet aux besoins du jeune, en tenant compte de ses attentes et de celle de sa famille

Cette phase ouvre, par des temps d'observation, de rencontres avec le jeune et de sa famille, de demandes d'autorisation (au SESSAD, à domicile, par téléphone...), le dispositif de soins et la construction d'un parcours singulier.

Le référent est garant du recueil des éléments d'observations. L'ensemble des professionnels du SESSAD sont impliqués dans cette première étape de l'accompagnement.

### 8.2.2 L'accompagnement global

L'action menée par l'équipe du SESSAD Béroi tend, dans une approche globale de la personne, à la structuration de sa personnalité et à favoriser ainsi son maintien dans son environnement de vie et / ou à travailler son orientation vers une structure d'accueil adapté.

L'accompagnement du jeune est une démarche qui participe :

- à accompagner son développement global et sa mobilisation dans l'acquisition d'une plus grande autonomie, de son épanouissement et de la construction de sa personnalité,
- à lui permettre d'avoir des relations ajustées dans ses différents environnements de vie.
- à le soutenir dans l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux,
- à promouvoir son intégration citoyenne dans les différents domaines qui permettent de l'exercer.



#### Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

Les actions, supports de l'accompagnement, menées par l'équipe du SESSAD reposent sur une évaluation continue des besoins. L'analyse des besoins est réfléchi collectivement et de façon concertée avec le jeune, la famille et les différents partenaires impliqués. L'adaptation, à tout moment, de la réponse du service à la singularité de chaque situation fonde le principe même de l'organisation des actions du SESSAD.

En ce sens le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est le **support essentiel du parcours et**

**tient compte de la situation singulière** de chaque jeune. Il est l'expression d'un travail « au cas par cas » et « à plusieurs », dans l'objectif de concevoir une action à visée soignante de l'intervention. L'élaboration et la mise en œuvre interdisciplinaire du PPA s'effectue à partir de l'expression des attentes des jeunes et de leur représentants. Le PPA propose des objectifs thérapeutiques et éducatifs qui engagent le partenariat territorial à chacune de ses étapes. Des réunions réunissant les différents acteurs peuvent alors être proposées afin de garantir l'articulation des interventions thérapeutiques traités en interdisciplinarité, au bénéfice du parcours du jeune.

**Le référent** du projet, nommé lors de la phase d'admission, a une fonction de coordination. La dynamique de collaboration interdisciplinaire favorise un éclairage distancié, sur chaque projet et son évolution.

Le PPA est évolutif au fil du parcours du jeune, il fait l'objet d'un suivi régulier et est évalué au moins une fois par an. Un nouveau PPA est ainsi proposé chaque année aux parents dans le cadre de réunion familles en présence des adultes référents de l'enfant et d'un tiers. Il peut être amendé ou retravaillé en fonction de l'avis de la famille. Il est signé par le chef de service.

L'emploi du temps de l'enfant et/ou du jeune y figure et concrétise les différents temps qui ponctuent le parcours de soin. La nature des ateliers est

indiquée sous chacun des objectifs qui formalisent le projet du jeune.

La démarche de protection des données à caractère personnel de l'Arseaa constitue un enjeu majeur quant au positionnement vis-à-vis du respect des droits fondamentaux des personnes, elle amène à une vigilance accrue concernant le respect des droits des personnes accueillies au sein de l'établissement.

Les documents suivants constituent des supports de référence :

- Le Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Les protocoles et supports du projet personnalisé d'accompagnement (document en annexe)
- Les modalités de déroulement du PPA
- Le référentiel du référent élaboré par l'Arseaa

### Les étapes du projet personnalisé

		Le déroulement	les acteurs institutionnels	La place du jeune et de sa famille	Les partenaires impliqués dans le parcours
Elaboration	La réunion interdisciplinaire	Le référent présente la situation globale du jeune et les demandes des familles recueillies lors des rencontres dans la phase d'accueil. Un partage des observations en équipe, qui implique des professionnels en contact direct avec le jeune et les autres membres de l'équipe (qui investissent un rôle de tiers), se finalise par l'élaboration collective de <b>proposition</b> de l'objectif général du « projet du jeune » et de modalités d'accompagnement.	l'ensemble de l'équipe du SES-SAD.	<b>La famille</b> est écoutée et exprime des demandes lors de la phase qui précède la réunion de synthèse préparatoire à l'élaboration du projet personnalisé. <b>l'expression des familles</b> est portée lors de la réunion par le référent et les professionnels en contact avec elle.	Les données observées par les partenaires sont communiquées au référent du projet personnalisé. l'expression des partenaires est portée lors de la réunion par le référent SES-SAD.
	Elaboration écrite du PPA,	les professionnels communiquent les propositions d'objectifs spécifiques du projet au référent. le document écrit constitue le support d'échange avec la famille. Une relecture, en fonction des besoins, est réalisée par des membres de l'équipe. Une relecture systématique est assurée par le chef de service du SES-SAD et le médecin psychiatre.	le référent et le secrétariat du Sessad.  Le chef de service et le médecin psychiatre.		Des objectifs spécifiques peuvent faire l'objet d'un écrit par les partenaires
	Réunion d'élaboration en co-construction avec le jeune et sa famille.	Présentation des propositions élaborées à partir des premières expériences vécues par le jeune durant la période d'observation. Echange avec le jeune et sa famille et formalisation conjointe du projet et signature.	le référent ou les co-référents. Un professionnel dans un rôle de tiers. un autre membre de l'équipe si besoin. le chef de service pour signature.	le jeune et sa famille sont présents. les jeunes adultes ne sont pas obligatoirement accompagnés de leur famille.	

	<b>Retour à l'équipe des décisions prises lors de la réunion avec la famille.</b>	La réunion de service interdisciplinaire est l'occasion pour le référent et les professionnels présents lors de la réunion avec le jeune et la famille, de rendre compte de la décision et du déroulement de la réunion.	Le référent et les professionnels présents lors de la réunion.		les partenaires sont informés des décisions, avec l'accord de la famille.
<b>Ajustement continu</b>	<b>Points d'évolution du PPA en équipe et concertation avec les familles et les partenaires.</b>	Des partages d'informations réguliers concernant les actions et déroulement du projet personnalisé sont réalisées à partir des d'évaluations cliniques.	L'ensemble de l'équipe du SES-SAD. Le référent et/ou un membre de l'équipe pour la concertation avec les familles et les partenaires.	Rencontre avec le jeune Rencontres avec la famille suite aux points d'équipe.	Rencontres avec les partenaires si besoin, suite aux points d'équipe.
<b>Actualisation périodique (a minima annuelle)</b>	<b>Réunion de bilan</b>	Le projet personnalisé fait l'objet d'un bilan en réunion interdisciplinaire en vue de sa réactualisation ou en vue de la sortie du SESSAD. Un écrit, « fiche bilan », est réalisé par le ou les référents et visé par le chef de service.	L'ensemble de l'équipe du SES-SAD  Le référent rédige le bilan le chef de service vise l'écrit.		Des partenaires peuvent être invités lors du bilan, avec l'accord de la famille.
	<b>Présentation du bilan à la famille</b>	Un entretien de bilan est organisé avec la famille, en présence du jeune. La fiche bilan est remise aux familles.	Le référent et/ ou les co-référents.	le jeune et sa famille sont présents.	

## Les actions individuelles et collectives

L'adaptabilité et la souplesse de ce service lui permettent de proposer des actions différenciées en fonction de l'âge des enfants et des jeunes orientés, et de prendre en compte les besoins particuliers de chacun dans le cadre d'accompagnements conduits sur leurs lieux de vie (école, domicile, loisirs et activités...) ou dans les locaux du service, en situation de **soutien individuel ou en groupe**.

Dans la perspective de favoriser l'épanouissement du jeune, la mise en œuvre des actions d'accompagnement s'appuie sur des interventions structurantes à visée sociale, éducative et/ou thérapeutique. L'articulation entre les actions individuelles et de groupe constituent un support de l'accompagnement.

Avec le regard spécifique de chacune des professions, la mise en commun des observations a pour objet d'élaborer une tentative de compréhension de la logique de fonctionnement de l'enfant et /ou du jeune sur le plan cognitif et affectif, notamment sur la question des apprentissages scolaires.

Toute démarche de soins s'inscrit dans « une rencontre » avec l'enfant, et s'emploie à créer des conditions favorables pour que le jeune puisse exprimer ses potentialités, ses résistances.

Le symptôme autour de l'apprentissage n'est souvent pas attaqué frontalement et se construit en tenant compte des résistances observées chez le jeune. La mise en place des médiations, la recherche de dispositifs, tente d'obtenir une implication active de l'enfant ou du jeune en mettant en jeu ces processus affectifs, cognitif de l'acte d'apprendre dans les différentes sphères (interpersonnelle, sociale, émotionnelle, linguistique, spatiale, corporelle,...). Il s'agit ici de :

- « créer les conditions d'un vécu partagé qui nous transforme »,
- « Transformer le vécu en trace ».

Chaque nouvelle rentrée scolaire est un moment particulier dans le fonctionnement du service. Une dynamique de recherche, d'élaboration en collectif, de structuration de l'année est mise en œuvre. Les réunions, lors de cette phase préparatoire permettent :

- d'analyser des besoins des nouveaux jeunes accueillis.
- D'organiser le service
- De choisir les ateliers les mieux adaptés
- De construire ou réactiver les liens avec l'environnement et les partenaires.

Un support visuel est élaboré. Il croise l'ensemble des besoins recueillis avec les supports de l'accompagnement qu'ils soient individuels ou collectifs.

Souple et adaptable, le SESSAD organise ses interventions de façon différenciée suivant les projets et en les réajustant continuellement. Ainsi, des co-animations d'ateliers ou de projets, des participations ponctuelles, à des moments précis, des membres de l'équipe, des partenaires et de la famille sont régulièrement envisagées. Cette organisation facilite l'implication de chacun, de sa place, dans un dispositif d'actions et permet au jeune d'apprécier les rôles et fonctions des différents acteurs de son environnement.

La transversalité de certains projets entre le SESSAD, l'ITEP, et le CMPP du site Béroï peut favoriser la diversité des rencontres pour les jeunes accompagnés, participe au travail sur la relation à l'autre, l'acceptation de la différence et engage les jeunes concernés dans un dynamique relationnelle différente de leur quotidien.



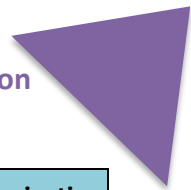
## La place des activités de groupe en Sessad

« Les Sessad ont construit leur intervention sur des actions majoritairement individuelles. Ils sont néanmoins amenés à articuler dans leurs modes d'intervention l'individuel (consultations et entretiens) et le collectif (activités de groupe).

Certains jeunes peuvent, en effet, trouver un intérêt à des moments de partage avec des camarades rencontrant les mêmes difficultés, notamment ceux pour lesquels l'inclusion nécessite des moments de répit.

Enfin, la médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels. »

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles ANESM 2011, *L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)*



Les actions individuelles	Le contenu, le déroulement	Les acteurs institutionnels
Les entretiens psychothérapeutiques	Verbaliser, être écouté dans un espace spécifique, le travail clinique en SESSAD s'organise par des séances psychothérapeutiques, inscrites dans le parcours de soin pour aider le jeune à construire une représentation personnelle de sa situation dans un espace protégé. Cet espace clinique offre aux jeunes la possibilité d'un travail clinique complémentaire à celui des ateliers.	Le psychologue clinicien le médecin psychiatre
Les séances rééducatives et thérapeutiques	En lien avec les apprentissages et le développement de l'autonomie, les séances de rééducation, invitent le jeune à dépasser ses limites en réalisant des actions concrètes. Les séances visent l'évolution du jeune dans l'utilisation de ses ressources propres.	Les séances sont menées par un professionnel paramédical
Les temps de déplacement	Les temps d'accompagnement aux déplacements (temps transitoires entre 2 espaces) participent au quotidien au déroulement du parcours du jeune. Espace transitionnel, le déplacement dans l'espace étaye et facilite la différenciation des interventions.	Les professionnels du SESSAD

Les actions proposées en groupe	Le contenu, le déroulement	Les acteurs institutionnels
Les ateliers thématiques	Menés en individuel ou en groupe restreint, les ateliers réalisés au sein du SESSAD articulent les dimensions thérapeutiques et éducatives et impliquent l'ensemble des membres de l'équipe. Les ateliers collectifs, peuvent être menés en partenariat, au sein de l'école ou au sein de l'espace public de la ville, ou encore au sein d'associations locales. Ces ateliers participent à l'« <i>acceptation par les jeunes des particularités et potentiels des autres et de soi-même</i> » et favorisent un « <i>accès aux apprentissages en reconnaissant sa propre logique d'acquisition</i> »	Animation des séances en interdisciplinarité
Les ateliers projet	Pour les plus grands (adolescents et jeunes adultes), à partir d'une demande, d'une idée qu'ils expriment, une dynamique de co-construction de projets, est utilisé comme support de l'accompagnement vers l'autonomie, l'exploitation des ressources du jeune et son insertion globale.	
Des interventions avec des partenaires	Selon les besoins identifiés dans le PPA le Sessad peut ponctuellement faire appel à des partenaires en interne comme à l'extérieur pour imaginer des réponses conjointes.	

## Le réajustement continu

Les supports d'accompagnement varient d'une année à l'autre, s'adaptent au public présent et font l'objet d'une élaboration et d'une évaluation interdisciplinaire qui associe le jeune, sa famille et les partenaires impliqués dans certaines actions.

La dynamique d'ajustement continu est en effet un processus intégré à la dynamique d'accompagnement tout au long du parcours du jeune.

Le réajustement continu, doit s'entendre comme une philosophie de travail, qui invite chaque professionnel du SESSAD à une réflexion sur sa propre pratique. Les postures d'observation, d'acceptation, d'échange, de recherche, de partage d'expériences, de remise en question de ses savoirs constituent des postures nécessaires à la réactivité professionnelle.

Le parcours construit avec le jeune et sa famille, rencontre des limites, des évolutions spontanées, des besoins nouveaux, les modalités d'adaptation en garantissent sa réussite.

### 8.2.3 L'accompagnement à la sortie

Les sorties se font en fonction du projet de l'enfant quel que soit son âge. Celles-ci doivent être préparées.

#### **Les objectifs**

- la préparation du jeune à la sortie du SESSAD ;
- le détachement de la relation aux professionnels ;
- l'orientation et le relais de prise en charge (dans le cas d'une orientation vers une structure médicosociale) ;
- la mise en place du suivi.

#### **Les modalités de déroulement**

Le référent du projet personnalisé du jeune accompagne ce dernier dans l'insertion prévue en réponse au bilan de son parcours au sein de l'SESSAD.

Etape essentielle dans la continuité d'un parcours personnalisé, l'orientation du jeune, en concertation avec sa famille, prévoit d'élaborer la suite du parcours, à partir des conclusions travaillées en équipe interdisciplinaire. Dans le cas d'une orientation dans un autre établissement médico-social, l'équipe accompagne la famille et le jeune dans la prise de contact, et facilite la mise en relation avec le nouvel établissement d'accueil.

Prendre soin relève d'une écoute attentive, la relation d'accompagnement engagée dans le travail social demande des temps de réflexion :

- qui favorisent la prise de distance
- qui permettent de s'engager dans des espaces qui favorisent le réajustement continu de sa propre pratique,
- qui permettent de bénéficier d'une pluralité d'approches

Le fonctionnement en SESSAD est ponctué de ces temps de distance dans la relation au jeune, pour s'y repositionner éclairé de l'étayage des différentes disciplines soutien au réajustement.

Les réunions, les analyses de pratiques, les temps d'élaboration en collectif, les supports d'évaluations, les temps de formation, les échanges de pratiques, la dynamique de recherche constituent des temps de travail multiples qui participent à la construction et au maintien d'une adaptation continue aux situations rencontrées.





### La mission de suivi

Dans le cadre de la mission de suivi à la sortie les professionnels peuvent contacter l'établissement d'accueil, la famille ou le jeune pour :

- s'assurer de la poursuite de l'accompagnement ;
- prendre des nouvelles des jeunes sortis ;
- être une ressource ponctuelle sans se substituer à d'autres services.



**Un travail doit être engagé sur la structuration de la mission de suivi**

### 8.3 Le rôle des professionnels

Chaque membre du personnel, cadre et acteur de terrain, participe à la dynamique d'équipe, et s'inscrit, de façon collaborative, dans le processus interdisciplinaire. La cohésion d'équipe qui en résulte renforce le sentiment de responsabilité pour l'ensemble des professionnels.

Le maillage territorial, inhérent à la conception d'une prise en charge en SESSAD, est par ailleurs organisé et développé sous la responsabilité de la direction, qui porte, au sein du territoire, les enjeux partenariaux du Sessad au service des jeunes, dans leurs parcours de soin .

L'équipe du SESSAD est composée de :

- **Un chef de service**, garant des « Projets Personnalisés d'Accompagnement » et garant du fonctionnement du service. Il occupe un rôle d'animation, d'appui et de soutien à l'équipe dans la mise en œuvre effective des partenariats et un rôle d'autorité institutionnelle en direction des jeunes. Interface entre l'équipe et la direction, il organise les liens internes et externes nécessaires aux actions et impulse la dynamique d'évaluation, d'évolution et de réflexion du SESSAD.
- **Le médecin** élabore des hypothèses thérapeutiques, étaye, par son éclairage, l'élaboration clinique de l'équipe et est amené à rencontrer les jeunes et les familles. Le projet de soin du SESSAD est sous sa responsabilité directe.
- **Une secrétaire médico-sociale** qui assure une fonction d' « accueil, de relais d'informations, d'appuis administratif aux professionnels ». La secrétaire médicosociale constitue un repère pour les jeunes et les familles du SESSAD.
- Les **éducateurs-rices**, interviennent auprès des jeunes, de leurs familles et des partenaires, ils-elles coordonnent les projets personnalisés d'accompagnement dont elles ont la « référence » ou la coréférence, réalisent des écrits professionnels et engagent les liens nécessaires à l'accompagnement. Ils-Elles animent des ateliers supports de médiation en interdisciplinarité. Leur fonction de veille des différentes situations, les placent dans un rôle d'alerte de l'équipe interdisciplinaire en vue de l'adaptation continue aux évolutions de situations des jeunes.
- **Les psychomotriciennes, orthophonistes et la neuro psychologue** réalisent les séances de soin, en réponse aux besoins du jeune, animent des ateliers et des projets en interdisciplinarité et participent à la dynamique d'élaboration, de suivi et de bilans des projets personnalisés. Elles réalisent des diagnostics, des écrits professionnels nécessaires au travail clinique engagé en direction du jeune. Elles sont engagées dans l'ensemble des temps de concertation nécessaires à la dynamique du service et à son évolution.
- **Le/la psychologue** réalise des séances psychothérapeutiques, des entretiens avec les familles et participe à la dynamique interdisciplinaire d'élaboration, de suivi et de bilans des projets personnalisés. Elle a également une fonction de soutien à l'élaboration clinique.
- **Une assistante de service social** est en appui plus spécifique des parents, par un étayage direct ou par la mise en relation des parents avec des partenaires (MDPH, ASE...). D'une place singulière, non impliquée directement auprès de l'enfant, elle accompagne les familles en s'articulant à un projet individuel co-construit.

## **9 Le partenariat, l'ancrage territorial.**

---

### **9.1 Les enjeux.**

Le travail en réseau et en partenariat constitue un point d'appui constant dans le dispositif d'accompagnement. Quarante années de présence sur le territoire ont favorisé, pour l'établissement Béroï, un ancrage territorial dont bénéficie le SESSAD. Les actions, qu'ils s'agissent de partenariats de projets, ou de mise en réseau du jeune avec des acteurs du territoire dans le cadre de son parcours sont les supports actifs d'un lien quotidien.

Chaque année des rencontres territoriales sont organisées avec les partenaires pédagogiques, du temps libre et des loisirs, de la santé et/ou des politiques publiques afin de maintenir et réactualiser la connaissance réciproque entre les professionnels du SESSAD et les acteurs sollicités et/ou les ressources territoriales potentielles qui sont associés au parcours de soin du jeune.

### **9.2 L'articulation des fonctions internes et externes : le rôle des partenaires.**

Les partenaires et les acteurs du réseau d'intervention du SESSAD sont invités à participer au déroulement du parcours du jeune, en vue de l'articulation de leurs interventions avec celles des professionnels du SESSAD. Quel que soit le domaine d'intervention, agir en partenariat et/ou intervenir au sein du réseau du SESSAD, passe par un engagement réciproque dans une collaboration structurée dont le rôle de tous les intervenants est pensé comme suit :

- Chacun prend en compte les objectifs communs dans ses engagements
- Chacun reconnaît les rôles et fonctions des autres intervenants et les respecte dans le déroulement des interventions.
- Chacun s'engage à partager des informations nécessaires au bon déroulement du parcours dans un espace de confidentialité partagée.
- Chacun prévient d'un dysfonctionnement qui peut avoir des incidences dans le déroulement du parcours.
- Chacun s'inscrit dans démarche d'évaluation de ses interventions en vue de l'évaluation globale du projet personnalisé du jeune.

La MDPH : un partenaire institutionnel indispensable

La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap est impliquée dans l'analyse des besoins des jeunes. Nos contacts réguliers tout au long du parcours favorisent un lien institutionnel réactif de part et d'autres au service des jeunes. En début d'année l'enseignant référent rencontre l'ensemble de l'équipe, en vue d'un échange d'information.

### **9.3 Les modalités de mise en œuvre.**

Des initiatives régulières actualisent le partenariat et l'ancrage territorial. A titre d'exemple :

- Des rencontres thématiques sont proposées à l'ensemble des écoles, collèges, lycées (généralistes et professionnels) du bassin lourdaise. Organisées au sein du SESSAD et coordonnées par un professionnel impliqué dans l'accompagnement des jeunes, ces rencontres sont l'occasion, autour d'un thème spécifique, d'échanger et de partager les conceptions d'un partenariat actif entre l'éducation nationale et le SESSAD.
- Des invitations aux réunions institutionnelles du SESSAD sont organisées par l'équipe de direction, en présence de l'ensemble de l'équipe du SESSAD et favorisent, de par la diversité des acteurs territoriaux présents, une connaissance mutuelle, en vue de collaborations articulées autour des besoins des jeunes.
- Des réunions formalisées en vue du suivi du parcours, sont autant d'occasions régulières, de maintenir un lien de collaboration étroit entre les différents membres de l'équipe du SESSAD, et le réseau d'intervention. Chaque situation, peut bénéficier de l'éclairage interdisciplinaire du SESSAD, et permettre aux acteurs du territoire d'appréhender au plus près de ses besoins, leur positionnement en direction du public.

## 10 Les moyens au service de la mission

### 10.1.1 Les locaux

Le SESSAD est regroupé avec l'ITEP et le CMPP de l'établissement Béroï au sein d'un seul et même bâtiment ancien. Ce dernier comporte 4 niveaux pour 1 646 m<sup>2</sup> distribués en de nombreuses salles et pièces de tailles variables permettant de s'adapter aux besoins individuels et collectifs des trois services.

Les espaces verts entourant le bâtiment sur 4 428 m<sup>2</sup>, ainsi que le terrain de sport, et le jardin potager sont des atouts majeurs particulièrement appréciés des jeunes et de leurs familles ainsi que des professionnels.

Le Sessad bénéficie d'une grande salle lumineuse et chaleureuse dans la partie neuve du bâtiment. L'espace est distribué en plusieurs « coins activités » permettant l'accueil d'enfants d'âge différent.

Le bâtiment nécessite des travaux de maintenances et d'entretien réguliers.

Le bâtiment fait l'objet d'un plan d'amélioration des conditions d'accessibilité.



**Réflexion sur l'évolution du bâtiment au regard des besoins à venir des personnes accompagnées et de la réglementation.**

### 10.1.2 Le budget

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisé (CPOM – M) a été signé en janvier 2016 entre l'Arseaa et l'Agence Régionale de Santé. Cette première phase de CPOM-M concerne l'ensemble des établissements du secteur médico-social enfant de l'Arseaa.

La décision tarifaire de répartition de la Dotation Globalisée Commune prévue au contrat, fixe le budget à 5 ans pour le SESSAD.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réalisé dans le cadre du CPOM prévoit les investissements et renouvellements de matériels, et un projet de rénovation du bâtiment.

### 10.1.3 Le système d'information et la démarche de protection des données à caractère personnel

La gestion de l'information revêt une dimension stratégique, du fait de la nécessaire réactivité et adaptation des réponses à apporter aux besoins des personnes accueillies, et du fait de la complexité croissante des interactions entre acteurs et ressources institutionnelles à mobiliser pour construire ces réponses. Le système d'information vise à optimiser notre gestion de l'information.

#### **La protection des données à caractère personnel**

Certaines informations concernent des domaines relevant de l'intimité des personnes. Elles imposent donc à l'établissement un traitement particulier permettant de promouvoir les droits des personnes. Données réputées sensibles, leur traitement fait l'objet d'une réflexion institutionnelle, en lien avec la Démarche de Protection des Données à Caractère Personnel engagée par l'Arseaa.

#### **Le dossier de la personne accueillie**

Afin de mettre en œuvre ses missions, de garantir la coordination et la continuité des interventions, l'établissement est amené à collecter et à construire de l'information concernant les personnes accueillies. Les modalités d'accès, de partage, de conservation, de sécurisation font l'objet de protocoles permettant aux professionnels de veiller à la promotion des droits des personnes accueillies.

#### **Le dossier du salarié**

Le salarié ou toute autre personne intervenant dans l'établissement est également amené à communiquer des données à caractère personnel le concernant afin que l'établissement active ses droits (déclaration auprès d'organismes et services administratifs, versement de sa rémunération, formation, ...) découlant de sa relation à l'Arseaa.

#### **La circulation de l'information**

L'information se doit d'être fluide pour permettre à chaque acteur de l'établissement de disposer de données actualisées à même de lui apporter la meilleure compréhension de l'environnement et de la dynamique institutionnelle qu'il induit.

#### **L'accès libre des professionnels à l'information**

Chaque professionnel a accès à un compte Intranet de l'Arseaa dès son arrivé dans l'établissement. Ouvert contre remise de la Charte informatique, ce compte donne accès à des informations associatives ainsi qu'à des données propres à l'établissement. Un travail est en cours sur l'établissement

pour construire un livret d'accueil du nouveau salarié qui facilitera l'accès pour chaque professionnel à l'ensemble des informations nécessaires à la qualité de ses interventions et de son parcours professionnel.

## 11 Les orientations de direction, le management et l'organisation du travail

La visée soignante de l'institution trouve ses réponses dans une démarche interdisciplinaire, comme ce projet l'indique dans la présentation du « parcours du jeune ».

Le travail en SESSAD, requiert une part importante d'autonomie pour les professionnels qui interviennent au quotidien, au sein de l'environnement du jeune. Faire équipe en SESSAD exige **une organisation** qui favorise et maintient au quotidien, l'articulation entre les disciplines d'intervention afin de réaliser un travail en interdisciplinarité.

La direction garantit la coordination d'un ensemble d'éléments, supports indispensables au travail clinique.

Diriger le SESSAD, passe par la **définition d'orientations** précises qui rassemblent l'équipe autour

d'un objectif de service commun et passe par l'élaboration concertée des démarches de projets, et des supports nécessaires à l'action quotidienne.

Le **soutien des pratiques**, par un cadre organisationnel formalisé et lisible favorise la cohésion d'équipe et est un facteur de prévention de potentiels dysfonctionnements.

Les choix de direction pour le SESSAD BEROÏ, leurs traductions opérationnelles et la philosophie associative qui sous-tend le cadre des actions en management peuvent s'illustrer par

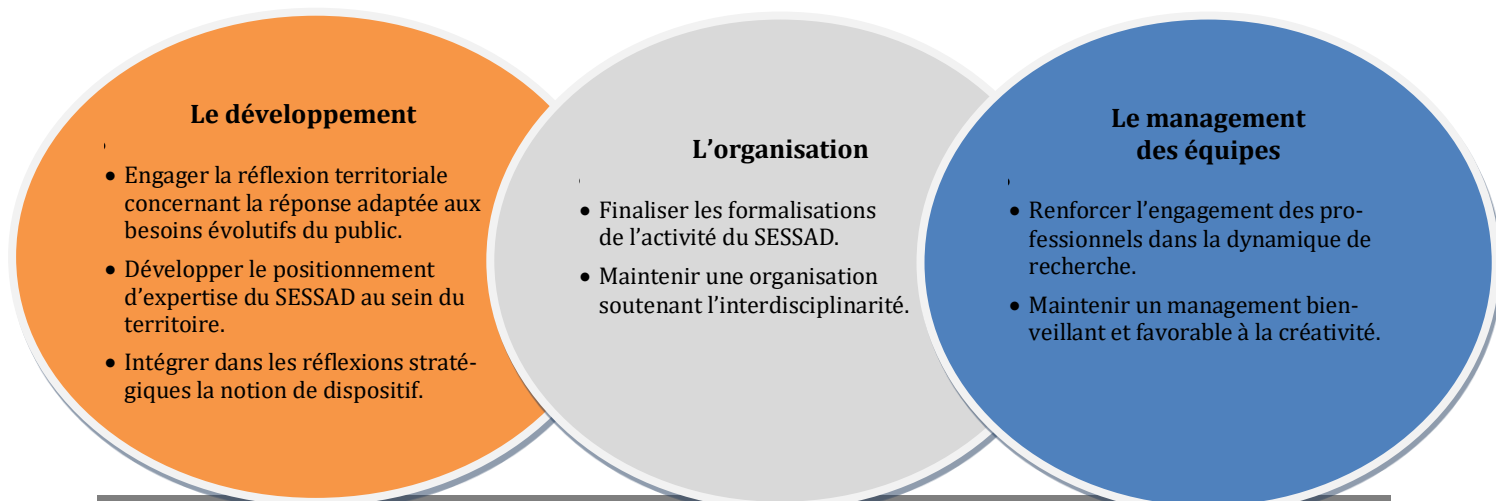
« Prendre soin des jeunes s'inscrit dans une démarche bienveillante vis-à-vis des professionnels dont il s'agit de prendre soin ».

### 11.1 Les orientations de direction

La stratégie de direction se construit par la prise en compte de l'évolution des commandes publiques, de l'évolution des besoins du public accueilli en SESSAD, de la philosophie associative porteuse de valeurs et d'orientations dans les positionnements des responsables et enfin par la prise en compte du territoire spécifique qui constitue une ressource dans les partenariats nécessaires au parcours, afin

d'accompagner au mieux les missions de l'institution.

Les choix de la direction, en analyse croisée des différents registres cités engagent pour le SESSAD les orientations stratégiques suivantes :



## 11.2 Le management

### 11.2.1 Le management collaboratif et délégataire du SESSAD

Le site Beroï s'inscrit dans la politique associative de gestion des ressources humaines, et dans l'esprit de la Charte de management associative (jointe en annexe).

Ainsi, le management collaboratif et délégataire est une orientation forte de la conception de l'équipe de direction qui associe le personnel à la vie de l'établissement et favorise son positionnement dans la dynamique institutionnelle.

Le management des équipes repose sur le principe de subsidiarité, par une responsabilisation des professionnels, respectueuse des compétences et places de chacun. Sensibilisés aux problèmes et/ou aux choix qui se posent au sein de l'établissement, les salariés sont impliqués et associés aux réflexions sur les projets et ils peuvent prendre position. Les débats ouverts et les positions contrastées imposent aux uns et aux autres de présenter une argumentation cohérente, précise, nécessitant une écoute.

Cette participation active, favorise une prise de décisions éclairée de la Direction. Ce processus garantit l'expression des points de vue de chacun et une appropriation des enjeux par l'équipe.

La subsidiarité renforce la responsabilité de tous, dans une organisation repérée, ce, pour les différentes fonctions qui directement, ou indirectement, contribuent à la qualité de l'accompagnement du jeune et du lien aux familles et partenaires du dispositif.

**Les atouts d'une équipe** en adhésion au projet, impliquée dans un système de valeurs partagées, qualifiée au regard de l'activité, dont le climat social garantit la communication directe et les régulations nécessaires, sont à valoriser dans la construction d'un management délégataire.

La dynamique d'équipe bénéficie d'un accompagnement de proximité par un chef de service, engagé dans l'animation des différentes réunions et par l'appui des professionnels en fonction des besoins.

Ce mode de management favorise, au sein de l'équipe, le maintien et développement de compétences telles que :

- L'écoute active ;

- L'argumentation ;
- L'appropriation rapide d'informations ;
- La communication et la libre expression pour un positionnement actif ;
- La connaissance des évolutions globales du secteur ;
- L'évaluation des pratiques.

Il permet par ailleurs la prévention des risques psychosociaux en :

- Favorisant la « parole en collectif » ;
- Autorisant « les remises en question » ;
- Écoutant quotidiennement les problèmes rencontrés ;
- Envisageant collectivement les résolutions à mettre en œuvre ;
- Maintenant la fragile posture de « distance professionnelle » qui est, en continu, au travail.

**« Responsabiliser les jeunes requiert que le personnel ait lui-même une marge importante de responsabilité »**

### 11.2.2 Le dialogue social.

La culture de l'établissement, de par ses choix en management, considère le dialogue de proximité continu, comme un facteur essentiel de la vie institutionnelle. Basé sur les principes d'écoute bienveillante, de respect des points de vue, de vigilance concernant la qualité de vie au travail, le dialogue est inscrit dans les principes de fonctionnement du travail collectif.

La dimension stratégique intègre le « dialogue social ». Il participe à la régulation des tensions interpersonnelles et institutionnelles et entretient un climat social favorable par le biais d'échanges spontanés et de proximité.

#### Les IRP

Les instances représentatives du personnel se composent

- d'une instance « Délégués du personnel » constituée de **4 élus (DP) ayant une délégation unique du personnel avec mission de Conseil d'Etablissement compte tenu de l'effectif de l'établissement,**
- **et d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) constitué de deux élus**

#### La réunion d'établissement

La politique associative relayée par la direction, repose sur le principe de l'information continue des salariés, sur la pratique de la confrontation des

points de vue. Lors des réunions institutionnelles, les personnels sont informés des grandes orientations, de la situation de l'établissement ou des problématiques particulières. L'association des salariés à la vie de l'établissement dépasse le périmètre du SESSAD, et engage des temps de construction et d'échanges inter-établissements organisés par l'Arseaa.

### 11.2.3 Le soutien aux professionnels.

#### **L'analyse des pratiques**

L'Analyse des pratiques professionnelles avec l'intervention d'un intervenant extérieur est mise en place afin que les professionnels du SESSAD interrogent « autrement » leurs approches théorico-cliniques, favorisant les « ponts » entre-elles dans l'élaboration des formes d'intervention, dans leur mise en œuvre et dans leur évaluation.

#### **La formation continue**

La formation continue est un outil indispensable d'accompagnement des professionnels tout au long de leur parcours, au sein ou en dehors de l'institution ou de l'association.

Les entretiens professionnels réalisés tous les 2 ans, s'inscrivent dans cette démarche en permettant à l'employeur de veiller à l'employabilité des professionnels tout au long de leur vie professionnelle.

Le plan de formation désormais mutualisé au niveau associatif élargit à un plus grand nombre de professionnels l'accès à la formation continue.

#### **La mobilité**

Le processus de mobilité associatif est un outil d'accompagnement du parcours professionnel du salarié. Il est complété au niveau de l'établissement par la possibilité de mobilité interservices. La distance éloignée de l'établissement Beroï limite en effet le bénéfice effectif la mobilité au sein de l'association. Les mouvements interservices sont de ce fait, à développer.

#### **L'accompagnement dans l'emploi des professionnels bénéficiaires de la loi de 2005**

Le site Beroï participe au maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap, en veillant à leur intégration et à leur accompagnement dans l'institution. Pour ce faire, elle fait appel aux services de l'OETH notamment.

#### **L'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels**

Le recrutement des nouveaux salariés est finalisé par une période d'intégration qui prévoit les espaces et informations facilitant son appropriation du projet et de la culture du service.

L'équipe de direction organise une visite, communique des données de référence telles que :

- le projet de service ;
- la charte des droits et des libertés ;
- Le règlement de fonctionnement.

Un livret d'accueil du nouveau salarié est en cours d'élaboration au niveau associatif et doit compléter les données rendues accessibles au professionnel recruté.

Un bilan d'intégration avec l'équipe de direction ou bien un de ses membres, finalise cette période spécifique pour tout nouveau salarié.

L'équipe joue un rôle majeur dans l'accueil d'un nouveau collègue, par des échanges et informations fréquents.



**L'accueil des nouveaux salariés, axe d'amélioration du PAQ suite à la première évaluation a été travaillé. Toutefois l'action doit être poursuivie.**

Un « rapport d'étonnement » proposé comme mode de retour, au nouveau salarié, est en réflexion.

Au plan associatif, outre la journée d'accueil des nouveaux salariés, le livret d'accueil des nouveaux salariés doit être finalisé ainsi que sa procédure.

#### **L'accueil des stagiaires.**

Les stages sont considérés au sein du site Beroï comme un support pédagogique utile à tous.

Impliqué dans la vie institutionnelle, le stagiaire, par ses questionnements, ses rapports de stage participe à la distanciation de l'établissement au regard de ses pratiques. Le tutorat institué pour les stages éducatifs longs (éducateurs spécialisés) ou les stages en rééducation favorise un apport pédagogique vis à vis du stagiaire, qui intègre dans son cursus de formation, un fonctionnement médico-social spécifique et est invité à rendre effectif, par un accompagnement interne, les données acquises en formation théorique.

Un entretien au début et à la fin du stage est prévu avec un membre de la direction.

### 11.3 L'organisation du travail

La **planification du travail** prévoit l'ensemble des temps (interindividuels et collectifs) nécessaires à l'organisation interdisciplinaire des professionnels dans le déroulement de leurs missions respectives.

Le « *parcours du jeune* » guide les choix organisationnels dans la **souplesse** qu'elle doit laisser aux équipes pour un réajustement continu aux besoins du public. Souplesse ne signifie pas « absence de cadre ». La **régularité** des rencontres interdisciplinaires, la **formalisation** des supports de travail, le **suivi** des actes quotidiens constituent des enjeux organisationnels pour le maintien d'un cadre de travail sécurisant. L'autonomie et les marges d'initiatives favorables au positionnement professionnel au sein d'un SESSAD, motivent le choix d'un cadre souple mais précis et l'offre de multiples espaces aux professionnels pour prévenir tout risque d'isolement dans la fonction.

La **dynamique de projet** constitue le support privilégié de l'organisation du travail qui prévoit pour chaque professionnel des temps :

- d'accompagnement ;
- de réflexion collective (Interne et externe) ;
- d'écrits professionnels ;
- d'échanges sur les problématiques ;
- d'évaluation des actions.

- **L'organisation hiérarchique et fonctionnelle du Sessad**

Organigramme au 1<sup>er</sup> septembre 2017

Fonction	Nb ETP
CHEF DE SERVICE	0,35
MEDECIN PEDOPSYCHIATRE	0,18
SECRETAIRE MEDICO-SOCIALE	0,35
ASSISTANTE SOCIALE	0,35
EDUCATEURS SPECIALISES	1,80
PSYCHOMOTRICIEN	0,50
ORTHOPHONISTE	0,40
PSYCHOLOGUE	0,45
AGENT D'ENTRETIEN	0,10

- **Les supports organisationnels**

Les **supports d'organisation** font l'objet d'une évolution, en lien avec la « formalisation nécessaire » analysée lors de l'évaluation interne et externe.

Le **système de réunions** en constitue le socle essentiel et garantit des rencontres collectives qui répondent à l'interdisciplinarité et la responsabilité collective comme mode de réponse à la prise en charge au sein du SESSAD.

- Inscrits dans un **plan de communication interne** qui formalise des temps de rencontres obligatoires et les documents de traçabilité, les supports ont pour fonction de garantir :
  - La cohésion interdisciplinaire ;
  - Les prises de décisions nécessaires au fonctionnement ;
  - L'appropriation des informations ;
  - La réflexion collective ;
  - Les synthèses nécessaires à la prise en charge ;
  - La résolution des problèmes en équipe ;
  - La distanciation professionnelle ;
  - La traçabilité des informations en vue de leur transmission et de leur archivage.

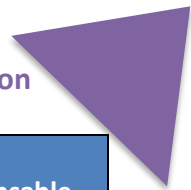
### 11.3.1 Les réunions instituées



#### Réunions de fonctionnement

Intitulé des réunions	Objectifs	Fréquence/durée	Participants	Responsable
<b>Réunions de direction</b>	Veiller et rajuster le fonctionnement de l'établissement. Engager les décisions nécessaires au déroulement des actions. Partager l'information stratégique en vue de la cohésion de direction. Elaborer les stratégies nécessaires au développement et à l'adaptation de l'établissement.	Hebdomadaire.	L'équipe de direction. Des professionnels ressources peuvent être amenés à participer.	Direction
<b>Réunion d'établissement</b>	Partager l'information concernant la vie de l'établissement. Favoriser l'échange et la cohésion institutionnelle.	régulière	L'ensemble du personnel de l'établissement.	
<b>Réunion de fonctionnement interdisciplinaire</b>	Fonctionnement et projets	Hebdomadaire	L'équipe interdisciplinaire.	
<b>Réunions de projets</b>	Engager l'élaboration, le suivi et l'évaluation des différents projets du SESSAD.	Variable en fonction de la dynamique de projet.	Des professionnels ciblés au regard des différents projets.	Chef de service
<b>Réunions de bilan et d'organisation de la rentrée</b>	Favoriser l'évaluation en interdisciplinarité des différentes actions menées au cours de l'année. Organiser le déroulement de l'année suivante.	Annuelle Durée : 2 jours.	L'ensemble du personnel.	





Intitulé des réunions	Objectifs	Fréquence/durée	Participants	Responsable
<b>Analyse des Pratiques</b>	Permettre aux professionnels de maintenir la bonne distance dans leurs pratiques. Maintenir la dynamique de cohésion d'équipe. Prévenir les risques psychosociaux inhérents au métier.	trimestrielle	Toute l'équipe et un intervenant extérieur	L'équipe de direction « Un intervenant extérieur » anime les séances.
<b>Réunions qualité</b>	Faire le point sur l'évolution des axes d'amélioration prévus dans le projet d'établissement.	trimestrielle	Les membres du COPIL PAQ.	Equipe de direction
<b>Réunions administratives</b>	Organiser et évaluer le fonctionnement administratif.	trimestrielle	L'équipe administrative et RH.	La direction

Les réunions de fonctionnement font l'objet d'une évaluation 1 fois/an afin de faire évoluer le système, en fonction du bilan et des évolutions institutionnelles.

Les comptes rendus de réunions sont accessibles à l'ensemble des professionnels concernés puis archivés.



### Réunions interdisciplinaires

Intitulé des réunions	Objectifs	Fréquence	Participants	Responsable
<b>Réunion Projets personnalisés d'accompagnement</b>	Elaboration/Suivi/Evaluation des PPA en interdisciplinarité.	Selon le calendrier établi	L'équipe interdisciplinaire	Chef de service
<b>Rencontres famille</b>	Rencontrer les parents notamment pour co-construire le PPA, des points d'évolution, de travail spécifique avec les parents.	2 fois/an	L'éducateur référent et autre membre de l'équipe selon la situation	

#### 11.3.2 Les écrits professionnels

Elaborés dans le contexte de la mise en conformité avec la loi informatique et liberté et dans l'esprit de protection des données à caractère sensible, les supports écrits font l'objet d'un archivage spécifique.

Les écrits engagent les professionnels dans une harmonisation méthodologie de la structuration des écrits professionnels afin d'en faciliter l'accessibilité.

Type d'écrits	Rôle de l'écrit	Destinataire principal	Attentes du destinataire (qualités attendues de l'écrit)	Contexte : (à quel moment de la prise en charge, à quel rythme).
<b>Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)</b>	Formalisation du projet du jeune pour une année scolaire. Référence pour l'ensemble de l'équipe.	Les parents, l'équipe.	Lisibilité, contractualisation.	1/an.
<b>Synthèse MDPH</b>	Rendre compte de l'évolution du jeune et proposition d'orientation	MDPH	Élément d'évaluation pour statuer sur l'orientation.	A chaque fin de la durée de la notification.
<b>Cahier de réunion</b>	Traçabilité de l'ordre du jour de la réunion interdisciplinaire.	Les membres de l'équipe.	Lisibilité des éléments abordés en réunion.	Hebdomadaire.
<b>Prise de notes de la secrétaire médico-sociale</b>	Traçabilité de l'ordre du jour de la réunion interdisciplinaire (fonctionnement) transmission aux absents lors des réunions.	Les membres de l'équipe, la direction.	Lisibilité des éléments abordés en réunion.	Hebdomadaire.

## 11.4 La politique de prévention des risques

### 11.4.1 La sécurité des personnes

Le site Beroï est engagé dans une politique d'identification et de **prévention des risques professionnels**.

Elle est conduite par la direction avec l'appui des élus du CHSCT, et la médecine du travail associative. Elle permet la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'action. Cette démarche vise à réduire voire éliminer les risques pour les professionnels dans le cadre de leur travail.

Les salariés ont bénéficié de **formations** organisées par l'association ou par l'établissement sur les thématiques suivantes :

- Sécurité incendie et électrique ;
- Prévention des risques routiers ;
- Les premiers secours ;
- La gestion des situations d'agressivité et de violence.

Le service s'inscrit dans la dynamique de « **Qualité de vie au travail** » engagée par l'association.

Des fiches d'évènements indésirables complètent la traçabilité des données considérées comme un risque. Leur contenu fait l'objet d'un traitement selon la procédure associative.

Le management participatif, favorisant la responsabilisation des professionnels, soutien « l'appui à la pratique quotidienne » et « l'innovation », permettant une qualité de vie au travail, capable de prévenir au mieux tout risque inhérent au métier.

### 11.4.2 La sécurité des biens

Le site Beroï fait appel à des organismes agréés pour le suivi des installations électriques, pour le système de chauffage et autres systèmes nécessitant des contrôles annuels. Les extincteurs sont régulièrement contrôlés.

Des exercices d'évacuation incendie sont réalisés annuellement avec les enfants et les professionnels. La formation de secouristes et sa mise à jour sont proposées aux salariés.

Les accidents du travail sont déclarés par la direction.

# Partie 3 - Evaluation et perspectives

---

## 12 Suivi de la mise en œuvre dynamique du projet

---

### 12.1 Les modalités d'Evaluation

**L'Arseaa est inscrite dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.**

Pour le SESSAD :

- 2009 – 2012, première évaluation interne accompagnée par le CREAI ;
- 2014, évaluation externe.

Les préconisations de ces deux évaluations sont prises en compte dans le Plan d'Action Qualité de l'établissement (PAQ). Un Comité de Pilotage (COPIL), composé de salariés, d'administrateur, de membre de la direction, de représentant du CVS, veille à la mise en œuvre et au suivi des actions. L'élaboration et le suivi du projet du SESSAD constituent une fiche action du « plan d'Action Qualité ». Dans une perspective dynamique et évolutive, tout aspect du projet peut être évalué et modifié lors du bilan de fin d'année du SESSAD.

- 2017-2020, seconde évaluation interne

L'Arseaa a choisi de créer son propre référentiel d'évaluation. Deux domaines évaluatifs seront abordés chaque année : en 2017, « La personnalisation de la prise en charge » et « l'accès à l'autonomie et accessibilité ».

### 12.2 Les modalités de traçabilité des évolutions du projet d'établissement

L'évaluation de la mise en œuvre du projet s'inscrit dans la démarche plus globale d'évaluation continue de la qualité formalisée par le Plan d'Action Qualité.

## 13 Perspectives

Dans la continuité de la dynamique d'évolution engagée au sein du site Béroi, en recherche d'adaptation continue aux besoins des enfants et des jeunes accueillis, le SESSAD inscrit les orientations suivantes dans le projet :

Les orientations	Les axes proposés en réponse aux orientations	Principe d'action du projet associatif	Axe du plan stratégique MS et CPOM-MS
<b>Accueil des 16/20 ans</b>	Renforcer nos connaissances des populations de grands adolescents/jeunes adultes Développer notre connaissance des dispositifs pré professionnels et professionnels Développer notre connaissance sur le territoire des structures lycées pro/CFA/ MDA/réseau ado Communiquer sur l'accueil des grands adolescents et jeunes adultes	3. Adapter, au regard de l'évolution des problématiques sociétales notre offre d'accompagnement	AXE 2. Adapter, renforcer et diversifier l'offre de service
<b>Mission de suivi à la sortie</b>	Structurer la mission aux regards des attentes légales et des besoins des jeunes et de leurs familles.	2. Garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes,	AXE 1. développer la qualité au sein des structures et dispositifs
<b>Participation des familles</b>	Développer la participation des familles pour améliorer la Co construction des PPA et engager des Co interventions : professionnel/famille.	6. Promouvoir la participation active de tous, bénévoles, professionnels, personnes accompagnées, leur famille et partenaires	Porter une attention particulière au respect du droit des personnes accompagnées et à leur participation
<b>Accueil des petits à partir de 2 ans</b>	Relais CMPP/CAMSP/CMP/PMI / question de la priorisation de la liste d'attente rencontrer les autres Sessad qui accueillent des petits communiquer sur l'accueil des jeunes enfants	5. Investir résolument dans la prévention	Développer le diagnostic précoce et les actions de prévention Organiser des parcours sans rupture
<b>l'Inclusion</b>	Accompagner les jeunes et leurs familles dans le mouvement inclusif : à l'école, dans les loisirs, dans la société. Place du Sessad dans les établissements scolaires Réseau et partenariat.	3. garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement.	axe1 1.3 renforcer la dimension inclusive

<b>Durée de l'accompagnement</b>	réflexion sur la durée de l'accompagnement, construire des relais à la sortie, mobilisation des dispositifs de droits communs question de la fin de l'accompagnement.	2. Garantir la qualité et la continuité l'accompagnement des personnes	1.7. Organiser des parcours, sans rupture pour les personnes accueillies
<b>Le projet architectural</b>	La réflexion concerne le réaménagement des espaces en cohérence avec les besoins des jeunes et la qualité de travail des professionnels.	8. Renforcer l'ancrage territorial de l'Arseaa 9. S'inscrire dans une logique de développement durable	Procéder à l'adaptation patrimoniale, la mise en sécurité, la mise aux normes
<b>Le concept de dispositif comme support de l'intervention.</b>	La continuité du travail engagé dans l'adaptation permanente à l'évolution des besoins du public constitue le point d'appui de l'articulation des modalités d'intervention.	3. Garantir la qualité et la continuité de <u>l'accompagnement des personnes</u>	AXE 1. Développer la qualité au sein des structures et dispositifs

## **Annexes**

---

Annexe 1 : textes législatifs et réglementaires applicables aux SESSAD

Annexe 2 : Liste des partenaires

Annexe 3 : Convention avec les orthophonistes

Annexe 4 : Référentiel Arseaa du référent

Annexe 5 : Trame de PPA

Annexe 6 : Cahier des charges des Sessad

Annexe 7 : RBP Sessad

Annexe 8 : Organigramme

Annexe 9 : PAQ mis à jour

Annexe 10 : Fiches actions issues du PAQ